LES ANNONCES
LANDAISES
SEMAINE DU 11 AU 17 JUILLET 2020 - 1,30 €
N°3914

ÉCONOMIE
LE CONFINEMENT A DAVANTAGE AFFECTÉ LES PLUS FRAGILES

QUOI DE NEUF ?
MARCEL TRAVEL POSTERS ILLUSTRATEUR AU GRAND CŒUR

CES FESTIVALS QUI RÉSISTENT AU CORONAVIRUS

FOCUS LANDES P. 4

©D.R

LE CONFINEMENT LES PLUS

LES FRANÇAIS N'ÉTAIENT PAS ÉGAUX FACE AU CONFINEMENT MIS EN PLACE POUR ENRAYER LA PROPAGATION DU COVID-19. 30 % DES PERSONNES AUX REVENUS MODESTES ONT VU LEUR SITUATION FINANCIÈRE SE DÉGRADER, CONTRE 11 % SEULEMENT POUR LES PLUS AISÉS, SELON L'INSEE. LES FEMMES EN ONT ÉGALEMENT PLUS SOUFFERT QUE LES HOMMES.

Par Jihane MANDLI et B. L.

Le confinement révélateur des inégalités sociales. C'est ce qui ressort d'un focus de l'Insee, publié le 19 juin. L'institut de statistique a interrogé 1 600 personnes de 15 ans ou plus (une semaine avant et après le confinement), afin de connaître leur ressenti sur cette période tellement particulière. Sur une échelle de 0 (pas du tout pénible) à 10 (extrêmement pénible), 27 % des sondés ont fourni une note supérieure ou égale à 7. Ce taux monte à 37 % pour les plus modestes, mais baisse à 17 % pour les plus aisés.

LES TRAVAILLEURS MODESTES, LES PLUS TOUCHÉS

Le travail a été fortement impacté par le confinement. Un tiers des personnes ayant un emploi ont ainsi subi une restriction d'activité, susceptible d'amputer leurs revenus. 27 % d'entre eux, ont en effet connu une période de chômage technique ou partiel, 8 % ont dû passer par un arrêt de travail ou une autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant, tandis que 20 % ont été contraints de poser des congés obligatoires pendant cette période. Et les situations diffèrent selon les catégories d'actifs : ce sont les ouvriers (43 %) qui ont été les plus concernés par au moins l'une de ces restrictions, suivis par les cadres et les professions intermédiaires (34 %). Les employés ont pour leur part été moins touchés par les baisses de salaire, et ce à hauteur de 32 %.

TÉLÉTRAVAIL POUR LES CADRES

La réorganisation des modes de travail a renforcé les inégalités et en a même créé de nouvelles entre les différentes catégories socioprofessionnelles. Si au total, 34 % des sondés ont travaillé de chez eux, contre 35 % sur site, ce sont principalement les cadres et les professions intermédiaires qui ont pu poursuivre leur activité à distance : 58 % d'entre eux ont ainsi pratiqué le télétravail, contre 20 % pour les employés et 2 % seulement pour les ouvriers.

À l'inverse, les personnes occupant des emplois plus modestes ont davantage continué à se rendre sur leur lieu de travail (les ouvriers à 53 % et les employés à 41 %). Ils ne sont toutefois pas les seuls dans ce cas de figure, puisque 40 % des agriculteurs, des chefs d'entreprise et des indépendants ont également dû se déplacer pour exercer leur activité. De manière globale, l'étude confirme que le niveau de vie a une influence directe sur le télétravail. C'est ainsi que seulement 21 % des personnes les plus modestes ont été concernées, contre 53 % des plus aisés.

Le confinement n'aura pas fait basculer les lignes sur le front des inégalités hommes/femmes. La prise en charge des enfants a surtout été assurée par les femmes. 83 % des mères ont consacré plus de quatre heures par jour à leurs enfants pendant le confinement (contre 57 % des pères). Celles-ci ont été deux fois plus nombreuses que les pères à renoncer à travailler pour garder les enfants (21 % contre 12 %). Parmi les femmes en emploi, 45 % ont eu l'impression de faire une « double journée », professionnelle et domestique. Par ailleurs, les femmes ont été plus affectées par le confinement. À ce propos, elles ont exprimé un « sentiment de pénibilité » légèrement plus marqué que les hommes. Et cet écart de perception se creuse lorsque le couple a des enfants.

A DAVANTAGE AFFECTÉ FRAGILES

© Shutterstock

« **83 % DES MÈRES** ONT CONSACRÉ PLUS DE **QUATRE HEURES PAR JOUR** À LEURS ENFANTS CONTRE **57 % DES PÈRES** »

DIFFICULTÉS POUR ASSURER LE SUIVI SCOLAIRE DES ENFANTS

Sans surprise, une nette corrélation entre le suivi scolaire des enfants et le niveau de vie a été également constatée par l'Insee. Ainsi, près de la moitié des personnes les plus modestes ont éprouvé des difficultés à gérer la scolarité depuis la maison. Tandis qu'un quart seulement des plus aisés étaient dans la même situation délicate.

CES FESTIVALS QUI RÉSISTENT AU CORONAVIRUS

LES MESURES RESTRICTIVES IMPOSÉES POUR COMBATTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 ONT CONTRAINT DE NOMBREUX FESTIVALS À RENONCER À LEUR ÉDITION 2020. MAIS D'AUTRES ONT CHOISI DE LUTTER CONTRE L'ÉPIDÉMIE EN ADAPTANT LEUR PROGRAMMATION. PETIT TOUR D'HORIZON DE CE QUE VOUS ALLEZ POUVOIR ÉCOUTER ET VOIR CET ÉTÉ DANS LES LANDES.

Par Cécile AGUSTI

A tout Cœurs à Benquet, Musicalarue à Luxey, Arte Flamenco à Mont-de-Marsan, salon du livre à Hossegor… Au niveau culturel, l'épidémie de Covid-19 a fait beaucoup de victimes dans les Landes. Programmés en plein confinement ou dans l'inconnu face à ce qu'il serait possible de faire au moment de leur tenue, de nombreux festivals ont annoncé l'annulation pure et simple de leur édition 2020.

Sans être vaccinés contre le coronavirus, d'autres ont décidé de maintenir le rendez-vous donné au public. En configuration réduite, avec une programmation bousculée et parfois en ne sachant pas exactement les obligations qui s'imposeront à eux au jour de l'ouverture, plusieurs évènements se dérouleront malgré tout.

DE L'OPÉRA À SOUSTONS

C'est le cas du festival Opéra des Landes qui aura lieu du 15 au 29 juillet à Soustons. « La question de l'annulation s'est évidemment posée, reconnaît son directeur artistique Olivier Tousis. Au moment de préparer cette 19e édition, les représentations dans les théâtres étaient interdites sans qu'aucune date de retour à la normale ne soit donnée et les répétitions de grands ensembles ne pouvaient pas se faire. Mais dès le début du confinement, le conseil départemental des Landes et la mairie de Soustons nous ont assurés de leur soutien, quelle que soit notre décision. Nous avons donc choisi de maintenir la manifestation, tout en adaptant le programme. »

Certains spectacles, prévus dans la rue, ont été annulés. D'autres sont reportés à l'automne ou à l'hiver ou ont été remplacés. Mais la plupart ont été conservés. C'est notamment le cas de l'opéra titre choisi pour cette édition 2020 : « l'Elisir d'Amore » de Gaetano Donizetti. Bien

FESTIVAL DES TRÉTEAUX
SCARAMUCCIA

© D.R.

FESTIVAL DU CONTE
AFAG THÉATRE

© D.R.

sûr, il a fallu renoncer au chœur et à l'orchestre, trop nombreux pour pouvoir répéter dans des conditions sanitaires satisfaisantes. Il a également fallu trouver un lieu de représentation en extérieur. Au final, la pièce sera donc donnée au piano, dans une version « opéra aux fenêtres » dans le parc du château de la Pandelle. « Mais c'est une œuvre intime qui se prête bien à cette mise en scène. Et même sans le chœur, nous avons pu conserver 90 % de la partition. »

ET DE LA CORNEMUSE AUSSI

Toujours à Soustons, Yan Cozian a dû, lui-aussi, pas mal chambouler sa programmation. La quatrième édition de Festiv'cornemuses, ramenée à trois jours (les 31 juillet, 1er et 2 août), ne ressemblera à aucune autre. Tout d'abord parce que les rencontres internationales de cornemuses seront cette année exclusivement franco-françaises, mais aussi parce que le festival de rue sera remplacé par des concerts assis. « D'ordinaire, nos animations attirent environ 2 000 personnes dans les rues de Soustons, indique Yan Cozian. Avec l'annulation de toutes les fêtes alentour, la gendarmerie a craint une affluence accrue et ne nous a pas autorisés à garder la manifestation sous cette forme. » Dans le parc du château Vignalou, les festivaliers, limités à 200 par soirée, pourront découvrir une sélection d'instrumentistes. « Nous sommes un peu tristes de devoir limiter à ce point le nombre de spectateurs. Mais c'était ça ou rien. Et puis, à toute chose malheur est bon ! Sans les contraintes qui nous ont été imposées, jamais nous n'aurions fait venir des artistes qui se produisent seuls en scène. Cela va montrer un autre aspect très qualitatif de la discipline. »

DES ANNIVERSAIRES

Pour certaines manifestations, 2020 est synonyme d'anniversaire. Dédié à la commedia dell'arte, le Festival des Tréteaux avait prévu cinq jours de fêtes pour célébrer sa 10e édition. Pas question de tout annuler… même s'il a fallu limiter les festivités à deux jours (les 22 et 23 août). « Il y a encore beaucoup d'inconnues sur les mesures sanitaires qui seront exigées à ce moment-là, souligne

Yannick Fichant, cofondateur du Théâtre des Lumières, organisateur de l'évènement. Les choses évoluent tellement vite ! Nous sommes en relation régulière avec les services de l'État pour nous adapter aux demandes. Mais comme nos spectacles se déroulent en plein air, il sera plus facile de respecter les mesures de distanciation sociale. » Malgré tout « l'ambiance de fête » sera assurée à Mont-de-Marsan et Saint-Martin-d'Oney entre représentations théâtrales et bodégas-concerts.

À Capbreton, c'est la 30e édition d'Août of Jazz qui est prévue du 18 au 23 août. « Au début du confinement, nous avons eu un débat pour savoir si par solidarité avec les autres festivals, nous ne devrions pas annuler le nôtre aussi, révèle son directeur artistique, Bernard Labat. Mais d'un autre côté, avec notre programmation tardive, nous pouvions être l'un des rares évènements à faire jouer les artistes. Soutenus par la municipalité qui a pris de courageuses décisions au moment où la filière culturelle paie un lourd tribut, nous avons décidé de maintenir la manifestation. » Tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité des spectateurs mais les assouplissements successifs des mesures sanitaires permettent de proposer un programme quasi-identique à celui imaginé à l'origine. Seul un groupe canadien a dû être remplacé. Concerts gratuits et payants, apéros musicaux, animations de rue, ciné jazz, exposition… ça va swinguer à Capbreton pendant près d'une semaine !

PROGRAMMES

Opéra des Landes
Du 15 au 29 juillet
www.opera-des-landes.com

Festiv'cornemuses
Du 31 juillet au 2 août
www.festivcornemuses.com

Festival du Conte
Du 7 au 9 août
www.capbreton.fr

Août of jazz
Du 18 au 23 août
www.capbreton.fr

Festival des Tréteaux
Les 22 et 23 août
http://treteauxenscene.com

C'Rock Maïs
Le 12 septembre
www.facebook.com/CrockMaisFestival

© D.R.

DE LA FLEXIBILITÉ

Les élus de la cité marine ont également souhaité maintenir le Festival du Conte du 7 au 9 août. « Initialement, le programme était basé sur des performances entre artistes québécois et français, alors bien évidemment il a tout fallu revoir, sourit Marie-José Germain, la directrice artistique de la manifestation. Il a aussi fallu réduire la jauge des spectacles et alléger la programmation mais nous sommes tous ravis de pouvoir présenter cette 31e édition sur le thème maritime ». Sirènes, capitaines et pêcheurs, tempêtes et marées, il y aura beaucoup d'eau salée au programme…

ET UN REVENANT

S'il n'a pas été sauvé des flots, le dernier évènement de la saison reste un miraculé. Initialement prévu fin mai, le tremplin rock C'Rock Maïs a pu être reprogrammé le 12 septembre. « Comme nous sommes énormément soutenus par des entreprises locales qui ont pas mal souffert de la crise, nous avons décidé de réduire la voilure en ne conservant qu'une seule scène au lieu de deux, indique Gilles Dabadie, président de l'association organisatrice. Mais nous tenions vraiment à maintenir cette soirée qui mobilise toute la commune. » Une soirée au cours de laquelle cinq groupes se succèderont sous la

© Thierry Dubuc

AOÛT OF JAZZ
ROBIN AND THE WOOD

halle couverte de Messanges… ce qui n'est pas sans poser quelques interrogations. « La question des distances de sécurité ne va pas être simple à mettre en œuvre. À deux mois de la manifestation, nous suivons avec attention l'évolution des mesures sanitaires auxquelles nous sommes tenus de répondre… tout en croisant les doigts pour que d'ici là, ce soit un peu plus simple qu'aujourd'hui ! »

AOÛT OF JAZZ
THE RIX'TET

©D.R.

ARTE FLAMENCO

RAYONNERA DANS LES LANDES L'HIVER PROCHAIN

Contraint de sacrifier la 32e édition d'Arte Flamenco sur l'autel de la distanciation sociale, le Département des Landes s'apprête à redéployer sur le territoire plusieurs actions de l'événement initialement prévu à Mont-de-Marsan du 30 juin au 4 juillet. « En plus du festival, nous avions pour objectif de développer le rayonnement du flamenco sur le territoire landais tout au long de l'année. La crise du Covid-19 va rendre ces rendez-vous visibles plus rapidement », précise Rachel Durquéty, vice-présidente déléguée à la culture du conseil départemental. Parmi les premières dates annoncées : Rafaela Carrasco, qui devait ouvrir le festival dansera le 16 janvier prochain « Ariadna » au Pôle du Marsan à Saint-Pierre-du-Mont, tandis que la chanteuse Argentina se produira le 17 janvier. Les 30 et 31 janvier, Ivan Vargas et Alba Heredia investiront la scène de l'espace Roger-Hanin de Soustons avec « Aire nuevo generaciones flamencas », avec stages, masterclass, conférences et médiations à la clé. Et le Département annonce d'ores et déjà des rendez-vous sur Capbreton, Mugron et Contis.

https://arteflamenco.landes.fr

DÉPARTEMENT

PLATEFORME PARTICIPATIVE SUR LES NOUVELLES SOLIDARITÉS

« Après la crise sanitaire et suite à ses impacts socio-économiques, quelles devraient être les priorités en matière de solidarités sur les territoires des Landes, pour améliorer les conditions de vie des habitants, favoriser le développement des liens sociaux, préserver le dynamisme économique et renforcer la performance écologique ? » Ce sont les nombreuses questions auxquelles les Landais sont invités à répondre dans le cadre de la démarche participative sur les Nouvelles Solidarités, lancée le 30 juin par le Département des Landes. Elle repose sur une plateforme numérique https://nouvelles-solidarites-landes.jenparle.net, sur laquelle tous les citoyens sont invités à signaler les actions lancées pendant le confinement et proposer de nouvelles pistes en matière de santé, d'alimentation, de logement, de précarités, de mobilités… Le dispositif s'appuie également sur un comité composé de 38 partenaires institutionnels, acteurs associatifs, du secteur socio-économique et de « personnalités qualifiées par leur expérience dans la vie publique ». Installé le 3 juillet, celui-ci doit présenter ses premières propositions avant le 15 octobre.

INDUSTRIE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE RENOUVELLE SON CONTRAT AVEC EUROPLASMA

Le groupe Europlasma qui vient d'investir 5 millions d'euros dans la relance d'Inertam, son usine de traitement des déchets d'amiante par la technologie de la torche à plasma à Morcenx, annonce le renouvellement du contrat passé, en 2008 avec l'Assemblée nationale qui lui confiera le traitement des déchets en provenance de ses bâtiments. L'unité landaise se fixe un objectif global de 2 400 tonnes traitées sur le second semestre 2020.

AGROALIMENTAIRE

PLAN DE REDRESSEMENT CHEZ DELPEYRAT

La filiale gastronomie du groupe coopératif Maïsadour, MVVH qui regroupe les marques Delpeyrat, Comtesse du Barry, Delmas et Sarrade annonce la suppression de 136 postes qui donnera lieu à 59 licenciements, dont 50 chez Delpeyrat (21 au siège de Saint-Pierre-du-Mont). En cause : une « performance économique fortement dégradée » sur la filière canard gras que le groupe explique par la succession de crises à laquelle a été confronté le secteur. Fragilisée par deux épisodes d'influenza aviaire en 2016 et 2017, la filière se retrouve en effet aujourd'hui en surproduction en raison de la restriction des ventes en promotion imposée par la loi Egalim qui a particulièrement impacté les ventes de fin d'année 2019, le tout aggravé par la fermeture des restaurants pendant le confinement. « Nous devons transformer en profondeur notre modèle, adapter nos outils de production et notre organisation aux nouvelles demandes du marché et aux nouveaux enjeux du métier pour retrouver de la performance industrielle, de l'agressivité commerciale, de la compétitivité et au final de la rentabilité », explique Éric Humblot, directeur général de MVVH. Au programme du plan d'action du groupe pour redresser la barre : l'amélioration de la performance industrielle avec l'optimisation de la matière première, la modernisation des outils et des process, la rationalisation des gammes de produits et la réduction des stocks. Autre objectif pour renouer avec la rentabilité à court terme : le développement commercial avec des marques innovantes, plus présentes et fortes sur tous les circuits de distribution.

© D. R.

ENVIRONNEMENT
LES BARTHES ESTIVALES À DAX

Au bois de Boulogne, à Dax, le public peut à nouveau fouler le seuil de la maison de la Barthe qui propose, pour l'été, ses habituelles « Barthes estivales ». Au programme : des visites guidées et une série d'ateliers et d'animations en lien avec la biodiversité et l'environnement autour de la faune de ces zones humides, la mare, la prairie des barthes ou « Les p'tites bêtes », des sessions d'initiation à la pêche au coup pour les jeunes et les adultes, des promenades à poney pour les moins de 10 ans, et des ateliers cerfs-volants. Dans le respect des règles sanitaires, les groupes sont limités à 10 personnes.

www.dax.fr

© Shutterstock

INDUSTRIE
APPEL À PROJET USINE DU FUTUR

Les candidatures à la session 2020-2022 du programme régional Usine du futur sont ouvertes **jusqu'au 30 septembre.** Le nouvel appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine concerne les entités industrielles de 10 à 5 000 salariés qui souhaitent s'engager dans l'amélioration de leur performance en agissant sur quatre leviers : l'organisation industrielle, les technologies de production à l'ère digitale, la stratégie numérique et l'usine durable.
Les 70 entreprises de taille intermédiaire et PME sélectionnées bénéficieront, dès le mois d'octobre, d'un diagnostic de performance opérationnelle de trois à cinq jours, pris en charge à 100 % par la Région et l'État.
Le dispositif lancé en 2014 a déjà accompagné près de 600 structures régionales.

https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/usine-du-futur-2020-2022-besoins-en-excellence-operationnelle-des-pmeeti-regionales

APPEL À LA MOBILISATION DES CIP

LES CENTRES D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES ENTENDENT JOUER À PLEIN LEUR RÔLE DE SENTINELLES FACE À UN POTENTIEL AFFLUX DE DEMANDES À PARTIR DE SEPTEMBRE PROCHAIN.

Par Miren LARTIGUE

Ils veulent, plus que jamais, être prêts à épauler et orienter les chefs d'entreprise en difficulté vers les dispositifs adaptés. Même s'il est encore difficile de prévoir précisément quel va être l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises, et notamment les plus petites, le réseau des 70 Centres d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP) se prépare activement à faire face à un afflux de demandes, dans les mois à venir. En commençant par développer la communication pour mieux se faire connaître, y compris de la presse locale. « N'hésitez pas à faire des communiqués et des conférences de presse, à faire savoir aux journalistes que vous êtes le local de l'étape et que vous pouvez donner des informations sur le territoire », a ainsi lancé le président du CIP National, William Nahum, aux représentants des CIP territoriaux, au cours de la réunion annuelle du réseau national qui s'est tenue par visioconférence, le 26 juin dernier.

L'INFORMATION ET LA PRÉVENTION EN PREMIÈRES LIGNES

« Nous avons tous été surpris par l'arrivée de cette crise sanitaire », mais « même si certains tribunaux de commerce ont fermé, tous ont continué à fonctionner », a rappelé le président de la Conférence générale des juges consulaires de France, Georges Richelme, à cette occasion. « La continuité de la justice économique a été assurée grâce à nos greffiers », « au dévouement de nos juges », à « des outils numériques » et à un certain nombre de « dispositions dérogatoires », telles que « l'audience à juge unique et par tout moyen » et « la procédure sans audience ». Surtout, pour les tribunaux de commerce, « le grand sujet a été la prévention », et ce, dès le début de la pandémie.

De leur côté, les administrateurs et mandataires judiciaires ont mis en place un numéro vert animé bénévolement par des membres de la profession pour répondre à toutes les questions des entreprises sur les mesures gouvernementales (chômage partiel, fonds de solidarité, Prêt Garanti par l'État…). « 95 % des appels proviennent de petites entreprises de moins de 10 salariés », dont une grande majorité est issue des secteurs « de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce de détail », a souligné Christophe Basse, président du Conseil national des administrateurs et mandataires judiciaires (CNAJMJ).

Les premières mesures prises par le gouvernement « ont permis d'apporter de l'oxygène pendant quelques mois », mais « il va falloir mettre en place de nouvelles actions », a pointé le président du CIP national, William Nahum. « Une très grande partie des acteurs économiques risquent de se retrouver à la fois débiteurs défaillants et créanciers impayés », a expliqué Georges Richelme. Pour « éviter les procédures de redressement qui risquent de bloquer le crédit interentreprises et d'avoir des effets en cascade sur les autres partenaires de l'entreprise, (…) nous avons proposé à la Chancellerie d'aménager une procédure de prévention, la conciliation, de façon à forcer les créanciers à discuter avec les débiteurs ».

L'article 2 de l'ordonnance du 20 mai 2020 permet désormais au président du tribunal d'interrompre ou d'interdire toute action en justice d'un créancier refusant de suspendre l'exigibilité de sa créance pendant la durée de la procédure de conciliation et de reporter ou d'échelonner le paiement des sommes dues.

LES ENTREPRISES BIENTÔT FACE À UN MUR DE DETTES ?

Le nombre d'ouvertures de procédures collectives n'a, pour l'instant, pas enregistré de hausse significative en France. Mais les entreprises ne risquent-elles pas de se retrouver confrontées à un mur de dettes à l'automne, ou l'année prochaine ? « Non, je crois que tout va se faire dans le temps, sur un, deux ou trois ans », a répondu le président du CNAJMJ, Christophe

Basse, et « je pense que l'effet sera beaucoup moins fort en France qu'ailleurs, et dans des proportions moins importantes qu'en 2009. » De même, « nous ne pensons pas voir venir de vague [de défaillances d'entreprises] en 2020 parce que les Prêts garantis par l'État sont prévus pour une durée d'un an », a relevé Charles-René Tandé, président de l'Ordre des experts-comptables, qui travaille désormais sur le plan de relance avec le ministère de l'Économie et des Finances.

Avec la crise, « on observe chez les chefs d'entreprise quelque chose de nouveau sur le plan psychologique », a pointé l'avocat spécialisé en droit des entreprises en difficulté, George Teboul. « Les freins habituels à la prévention [mandat ad hoc et conciliation] sont la peur et la honte », a-t-il rappelé. Or, du fait de la pandémie, « la crise déculpabilise » le chef d'entreprise parce qu'il ne se sent pas « responsable de l'échec ». De même, « le tribunal de commerce est de plus en plus perçu comme une aide », ce qui représente « une opportunité extraordinaire de développer la prévention ».

APPEL À LA MOBILISATION ET PROPOSITIONS EN FAVEUR DES TPE

Pour pouvoir faire face à un potentiel afflux de demandes, le réseau national des CIP souhaite mettre en place, dès septembre prochain, un dispositif exceptionnel pour soutenir les CIP territoriaux à assurer leur mission, qui consiste à informer et guider les chefs d'entreprise en difficulté sur les différentes solutions qui leur sont offertes. Pour ce faire, « nous allons faire appel au volontariat de tous, experts-comptables, avocats, anciens juges consulaires », a annoncé le président du CIP national, William Nahum.

En parallèle, le réseau vient d'émettre plusieurs propositions pour faciliter la sortie de crise. Il plaide notamment pour un droit des entreprises en difficulté spécifique aux TPE, car si les procédures de prévention fonctionnent bien pour les grandes entreprises, elles nécessiteraient « d'être adaptées » aux plus petites. Le CIP national propose également que l'État devienne un « actionnaire dormant » des entreprises qui vont rencontrer des difficultés à rembourser leur Prêt garanti par l'État (PGE), et de mettre en œuvre des moyens « pour que les investisseurs potentiels (banques, assureurs, fonds d'investissement…) puissent s'engager rapidement dans les entreprises endettées ». Ou encore « d'élargir les compétences des tribunaux de commerce » en créant des tribunaux ayant vocation « à juger des contentieux et des difficultés de toutes entités ayant une activité économique », y compris les artisans, les agriculteurs, les professionnels libéraux ou les associations, qui relèvent de la compétence des tribunaux judiciaires.

© Shutterstock

CONGÉS 20

LA CRISE SANITAIRE ET LES MESURES DÉROGATOIRES AU CODE DU TRAVAIL PRISES POUR Y FAIRE FACE ONT SENSIBLEMENT MODIFIÉ LA RÉGLEMENTATION DES CONGÉS PAYÉS.

Par Stéphane BOURSE

La crise sanitaire a placé nombre d'employeurs devant des choix de gestion du personnel, pour répondre à la baisse d'activité (activité partielle, réorganisation du temps de travail, reports de jours de repos ou de congés) ou aux arrêts maladie pour garde d'enfant, vulnérabilité au Covid-19 ou mesures d'isolement.
Cette situation a justifié la mise en place d'un très grand nombre de mesures dérogatoires au Code du travail. Nous en faisons le point en matière de congés payés.

DURÉE DES CONGÉS

La durée des congés n'est pas modifiée. Tous les salariés doivent bénéficier d'un congé payé annuel correspondant à 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif. Les droits aux congés ne se calculent pas sur l'année civile mais sur la période de référence qui court du 1er juin 2019 au 31 mai 2020, sauf accord d'entreprise ou de branche prévoyant une période différente. Dans les entreprises affiliées à une caisse de congés (BTP notamment), cette période court du 1er avril au 31 mars. Un salarié ayant travaillé douze mois au cours de la période de référence a donc droit à 30 jours ouvrables de congés (ou 25 jours ouvrés), soit cinq semaines. Il en est de même pour les salariés à temps partiel.

ACTIVITÉ PARTIELLE

L'activité partielle est assimilée à un travail effectif. Dans le contexte de la crise sanitaire, faute de dispositions législatives particulières, il doit également être tenu compte des périodes d'activité partielle qui ont remplacé à compter du 1er mai les arrêts maladie pour garde d'enfant. Sont également retenus comme temps de travail effectif, les jours de repos au titre des heures supplémentaires ou de la réduction du temps de travail, les jours fériés chômés et les congés payés.

IL EST EN PRINCIPE INTERDIT AU SALARIÉ DE RENONCER À DES CONGÉS CONTRE RÉMUNÉRATION

ARRÊTS MALADIE

Les arrêts de travail pour maladie non professionnelle ne sont pas assimilés à un temps de travail effectif (le contrat de travail est en effet suspendu pendant un arrêt maladie). Il en est ainsi en particulier des arrêts maladie « Covid-19 » pour garde d'enfant ou personnes vulnérables, étant aussi précisé que le Covid-19 n'est pas considéré comme une maladie professionnelle (sauf pour le personnel soignant).

RÈGLE DES ÉQUIVALENCES

Les absences non assimilées au travail effectif qui, au cours de la période de référence, n'excèdent pas quatre semaines, ou 20 jours ouvrables, ne réduisent pas la durée des congés payés.

20 QUELQUES CHANGEMENTS

© Shutterstock

C'est le résultat de la règle des équivalences entre jours, semaines et mois, instituée pour simplifier le décompte du temps de travail des salariées.
Un mois de travail effectif correspond à quatre semaines ou 24 jours. Pour avoir droit à l'intégralité de ses congés, un salarié doit avoir travaillé 12 mois au cours de la période de référence. Ces 12 mois correspondent à 12 fois quatre semaines, soit 48 semaines, contre les 52 que compte l'année.

DROITS AUX CONGÉS PAYÉS

Tous les salariés en poste dans l'entreprise au 31 mai 2020, ont droit de prendre des congés payés, quels que soient leur contrat (CDI, CDD, apprentissage...), leur ancienneté ou leur temps de travail.
Lorsque les difficultés économiques liées à la crise sanitaire le justifient, les employeurs peuvent conclure des accords d'entreprise permettant de déroger au Code du travail en matière de congés payés (ordonnance 2020-323 du 25 mars 2020).
L'accord peut ainsi prévoir la possibilité pour l'employeur d'imposer unilatéralement la prise de congés payés (dans la limite de six jours), de fractionner les congés sans accord du salarié, ou de ne pas accorder de congé simultané aux conjoints travaillant dans l'entreprise.

Un accord peut également conclure une modification des dates de départs en congés sans l'accord du salarié. Enfin, le délai de prévenance peut être réduit à un jour franc, contre un mois normalement.

MALADIE PENDANT LES CONGÉS PAYÉS

La maladie d'un salarié pendant les congés payés a des conséquences différentes selon qu'elle intervient avant ou pendant la période des congés. Lorsque le salarié est mis en arrêt maladie avant la date de départ en congé, ses droits à congé sont conservés et reportés (cass. soc. 24 février 2009, n° 07-44.488). Le report est effectué à la reprise du travail lorsqu'elle intervient après la période des congés.
En revanche, une maladie intervenant pendant les congés payés d'un salarié n'ouvre aucun droit à une prolongation ou à un report de ses congés, pas plus qu'à une indemnité compensatrice (sauf accord collectif plus favorable).

MONÉTISATION DES JOURS DE CONGÉS

Il est en principe interdit au salarié de renoncer à des congés contre rémunération.
La loi portant diverses dispositions liées à la crise sanitaire (définitivement adoptée par le Parlement mais non encore publiée), ouvre la possibilité d'accords d'entreprise ou de branche permettant aux salariés en activité partielle de convertir en rémunération des jours de congés payés, des jours de repos ou de RTT. Les salariés en activité partielle, qui n'ont pas bénéficié du maintien intégral de leur rémunération, pourraient ainsi décider de monétiser jusqu'à cinq jours de congés payés ou de repos pour compléter leur rémunération. Ces jours de congés doivent être pris sur les jours du congé annuel excédant 24 jours, c'est-à-dire sur la cinquième semaine de congés payés.
À l'inverse, un accord d'entreprise ou de branche peut imposer le don de jours de congés par les salariés qui, en application de la convention collective, ont perçu l'intégralité de leur rémunération pendant leur activité partielle. Ces jours seront affectés à un fonds de solidarité destiné à compenser la perte de rémunération subie par les autres salariés pendant leur activité partielle.

E-mail : contact@annonces-landaises.com - Plateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com
LES ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.
Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.
Selon Arrêté du 16 décembre 2019 du Ministère de la Culture, l'annonce est facturée de filet à filet à 1,78 € HT le mm/colonne pour 2020 en Aquitaine.

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX
Mme Carine LAUQUIER, Communauté de Communes du Seignanx,
1526 avenue de Barrère, CS 40070, 40390 St-Martin-de-Seignanx,
Tél. : 05 59 56 98 99, adresse internet : http://cc-seignanx.fr

Objet du marché : Marché de réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir l'Office de Tourisme situé sur Ondres.

Type de marché de travaux : exécution

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) : Objet principal : 45000000

Lieu d'exécution et de livraison : 1819 avenue du 11 novembre 1945, 40440 Ondres

Des variantes seront-elles prises en compte : oui

Marché de réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir l'Office de Tourisme situé sur Ondres.

Prestations divisées en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Nature et désignation des lots : Lot 1 : Gros-Œuvre. **Lot : 2 :** Charpente-Couverture. **Lot : 3 :** Menuiseries Extérieures. **Lot 4 :** Cloisons-Plâtrerie. **Lot 5 :** Carrelage. **Lot 6 :** Menuiseries intérieures. **Lot 7 :** Serrurerie. **Lot 8 :** Peinture. **Lot 9 :** Electricité. **Lot 10 :** Chauffage-Ventilation-Plomberie. **Lot 11 :** Ascenseur. **Lot 12 :** VRD

Nombre de candidats : - Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : Non

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Oui.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après : Prix 60 % - Valeur technique 40 % (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R 2123-1 du Code de la commande publique

Date limite de réception des offres : 06 août 2020 à 12 h.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2020TX007

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07 juillet 2020

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : https://marchespublics.landespublic.org/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=20848&orgAcronyme=ccseignanx

20400528-0

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :
COMMUNE D'YCHOUX
Mairie 40160 Ychoux
Tél : 05 58 82 36 01 - Fax : 05 58 82 35 46 - Email : mairie@ychoux.fr

Type de procédure : Marché à procédure adaptée (articles L.2123-1 et R2123-1)

Objet du marché : Construction d'un pôle technique communal en jonction avec le hangar communal existant.

Type de marché de travaux : Exécution.

Lieu d'exécution : 40160 Ychoux

Caractéristiques principales

Prestations divisées en lots : oui.

Refus des variantes. Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Renseignements relatifs aux lots : 18 lots

Lot n° 01 : Dalle de lavage **- Lot n° 02 :** VRD **- Lot n° 03 :** Maçonnerie/Gros œuvre **- Lot n° 04 :** Structure/Charpente métallique **- Lot n° 05 :** Couverture **- Lot n° 06 :** Bardages **- Lot n° 07 :** Menuiseries extérieures **- Lot n° 08 :** Électricité /Chauffage/clim **- Lot n° 09 :** Plomberie **- Lot n° 10 :** Plâtrerie **- Lot n° 11 :** Revêtement de sol **- Lot n° 12 :** Menuiseries intérieures **- Lot n° 13 :** Peinture intérieure **- Lot n° 14 :** Faïence **- Lot n° 15 :** Rénovation existant **- Lot n° 16 :** Photovoltaïque autoconsommation **- Lot n° 17 :** Clôture et portail **- Lot n° 18 :** Sécurité Alarme et contrôle

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageux apprécié en fonction des critères suivants et classés par ordre décroissant d'importance : Valeur technique des prestations 60 % - prix des prestations 40 %

Remise des offres : Le 10 Août 2020 à 12 heures au plus tard

Durée du marché : 9 mois.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : Le français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Renseignements complémentaires : Le DCE est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur https://marchespublics.landespublic.org

Les plis électroniques devront être remis selon les conditions fixées dans le règlement de la consultation.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://marchespublics.landespublic.org

Date d'envoi à la publication : 9 juillet 2020

20400531-0

CONSTITUTIONS

Par ASSP du 24/06/2020, il a été constitué la **SCI ZOEROX.** Capital social : 1.000 €. Siège social : 5 bis, rue Ferme de Cazaillon 40000 Mont-de-Marsan. Objet : acquisition, construction, cession et gestion de tous tènements immobiliers à usage d'habitation, de bureaux, de locaux d'activité ou autres, ainsi que leur location à des tiers. Acquisition, cession et gestion de tous biens ou droits immobiliers. Durée : 99 ans. Gérant : Mme Chantal GARCIA demeurant 5 bis, rue Ferme de Cazaillon 40000 Mont-de-Marsan. Agrément : parts sociales librement transmissibles entre associés ou au profit de leur conjoint, partenaire, ascendant ou descendant. Transmission de parts sociales à tiers soumise à agrément préalable des associés. RCS : Mont-de-Marsan.

20AL01829

LARTIGAU BOIS DE CHAUFFAGE ELAGAGE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 €
Siège social : 530 route de Habas 40290 Estibeaux

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 05/07/20, il a été constitué une SARL unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LARTIGAU BOIS DE CHAUFFAGE ELAGAGE

Siège social : 530 route de Habas 40290 Estibeaux

Capital : 5.000 €

Objet : La vente de bois de chauffage. Les activités d'élagage, taille, entretien d'espaces verts, petits travaux de jardinage et prestations de services.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Apport en numéraire : 5.000 €

Gérant : Monsieur Yannick LARTIGAU demeurant 530 Route de Habas 40290 Estibeaux

Immatriculation au RCS de Dax
20AL01831

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **STROMET**. Forme : Société en Nom Collectif. Capital : 1.000 €. Siège social : 2 route de Dax, Saint-Geours-de-Maremne (Landes). Objet : Achat et exploitation d'un fonds de commerce de bar, tabac, vente de billets de loterie et jeux régis par la Française des jeux, loto, PMU, articles fumeurs, sis et exploité à Saint-Geours-de-Maremne (Landes), 2 route de Dax, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local. La Société en Nom Collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités. Vente de presse, journaux, timbres fiscaux, timbres postaux, titres de transport, télécartes, snacking, vente à emporter de vins et boissons diverses, confiserie, papeterie, carterie, articles cadeaux, souvenirs et tous autres commerces de détail, contrat de services DGFIP. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Associés : Marie-Claire COMET, associée et gérante, Jean-Luc STROESLER, associé et gérant, demeurant ensemble 2 route de Dax, Saint-Geours-de-Marenme (Landes), Immatriculation : RCS de Dax. Pour avis,

20AL01842

SARL Laure LARRAN
Olivier MAYSONNAVE et Hélène MOUNAIX
Notaires associés
168 route de Bayonne
Peyrehorade (Landes)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier MAYSONNAVE, de la Société à Responsabilité Limitée «Laure LARRAN, Olivier MAYSONNAVE et Hélène MOUNAIX», titulaire d'un Office Notarial à Peyrehorade, 168, route de Bayonne, le 25 juin 2020, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **ODETTE**

Le siège social est fixé à : Hastingues, 81 Porte de la Bastide.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de cent euros (100 €).

Les apports sont en numéraire (100 €).

Les parts sont librement cessibles entre associés ou au conjoint d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Robin DAUBAL demeurant à Hastingues (40300), 81 Porte de la Bastide.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis, le Notaire
20AL01832

Par acte SSP du 03/07/2020 il a été constitué une SASU dénommée :

MÉTAL DU BORN

Nom commercial : MÉTAL DU BORN

Siège social : 420 chemin de Jean de Paul 40170 ST JULIEN EN BORN

Capital : 1.000 €

Objet : Métallerie, ferronnerie, serrurerie, fabrication et pose, travail de l'inox, charpentes métalliques, création et vente de réalisations bois et métal

Président : HAMMAMI Halli 420 chemin de Jean de Paul 40170 ST JULIEN EN BORN

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DAX
20AL01848

Par acte SSP du 25/06/2020 il a été constitué une SCM dénommée :

WATUSURF

Siège social : 21 rue des Jardins 40200 MIMIZAN

Capital : 200 €

Objet : La gestion de concession, locaux, matériels et immatériels nécessaires à l'exercice de l'activité

Gérant : M. DUMARTIN Eddie 21 Rue des Jardins 40200 MIMIZAN

Cogérant : M. MANCHE Martin 2 Avenue du Général de Gaulle Le Hameau Provencal, Villa 8, 13960 SAUSSET LES PINS

Cession des parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN
20AL01875

OFFICE NOTARIAL
L. GINESTA K. DUVIGNAC-DELMAS C. GINESTA
1058 Av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

SCI D.A.Y.C.Y
SCI AU CAPITAL DE 1000€ 206 RUE DU PIGNADA 40280 SAINT PIERRE DU MONT EN COURS D'IMMATRICULATION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me DUVIGNAC-DELMAS, Notaire à MONT DE MARSAN, le 22/06/2020, il a été constitué la Société aux caractéristiques suivantes : **Dénomination** : SCI D.A.Y.C.Y ; **Forme** : SCI ; **Capital** : 1000€ ; **Siège** : 206 rue du pignada 40280 SAINT PIERRE DU MONT ; **Objet** :la propriété et la gestion, l'acquisition, la prise à bail, la vente à titre exceptionnel, la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation, l'administration, l'obtention de toutes ouvertures de crédits, toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social ; **Gérance** : Mme Cécile DARRICAU et M. Yves DARRICAU ; **Clause d'agrément** : Les parts sociales ne sont librement cessibles qu'entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'AGE des associés. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT DE MARSAN. Pour avis

20AL01835

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 23 juin 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **HOURTON IMMO**

Siège social : Orthevielle (40300) 58 route de la Sablière

Capital : 500 €

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS

Immatriculation : au RCS de Dax

Objet social : l'achat en vue de la revente d'immeubles bâtis ou non bâtis, en l'état ou après aménagement, transformation, et/ou surélévation. La construction en vue de la vente, après démolition éventuelle des constructions existantes, d'un ensemble immobilier. La vente de terrains en l'état ou après division. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

Président : Madame Virginie HOURTON demeurant 66 Allée du Haou 40300 Port-de-Lanne

Le Président
20AL01856

SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés à Soustons

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Pauline NEAUME le 3 Juillet 2020, il a été constitué la Société Civile **L'EYRE DE JCM**

Siège social : Narrosse (40180) 16 rue Louis Pasteur

Capital : 1.000 €

Objet : acquisition, gestion, exploitation par location ou autrement, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autre.

Gérants : Monsieur Jean DUPERIER demeurant à Narrosse (40180) 16 Rue Louis Pasteur, Madame Jocelyne DUPERIER demeurant à Narrosse (40180) 16 Rue Louis Pasteur

RCS : Dax

Pour Insertion, Me Pauline NEAUME
20AL01861

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Cantère
40990 St-Vincent-de-Pau

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à St-Paul-lès-Dax du 25 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **SCI DENTS AVENIR**

Siège social : 8 rue du Maréchal Gallieni 40990 St-Paul-lès-Dax

Objet social : La propriété, la gestion, l'administration et la disposition de tous biens immeubles qu'elle pourra posséder, acquérir ou faire construire, leur exploitation par bail, ou par tout autre moyen

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 900 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Céline SOTO-MAYOR demeurant 8 rue du Maréchal Gallieni 40990 St-Paul-lès-Dax

Clauses relatives aux cessions de parts : librement cessibles entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés même si le conjoint, partenaire pacsé, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé. Cessibles, à titre gratuit ou onéreux, à des tiers non associés autres que le conjoint, partenaire pacsé, ascendant ou descendant du cédant qu'avec le consentement de la majorité des associés dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire. Dans l'hypothèse d'une cession entre associés, le cédant devra obligatoirement proposer à ses associés de racheter toutou partie de ses parts.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

20AL01840

GROUPEMENT FONCIER FORESTIER DES BOIS DE TOMTAR
Groupement Forestier Société Civile Au capital de 5.000 € Siège social : 6 allée de Saint Germain 40510 Seignosse

---

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GROUPEMENT FONCIER FORESTIER DES BOIS DE TOMTAR

Forme : Société civile

Capital : 5.000 €

Siège social : 6 allée de Saint Germain 40510 Seignosse

Objet : L'acquisition de forêts, la constitution de massifs forestiers sur les terrains nus qui pourraient être acquis, reçus ou apportés au Groupement. L'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion économique d'un ou plusieurs massifs forestiers ainsi acquis ou constitués ainsi que ceux qui pourraient l'être ultérieurement avec les accessoires ou dépendances inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser et sur tout autre terrain que le groupement pourrait acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit.

Durée : 99 années

Gérance : M. Patrick NEAUME demeurant 6 allée de Saint Germain 40510 Seignosse

Apports en numéraire : 5.000 €

Cession de parts : Soumises à agrément sauf entre associés, conjoints ascendants et descendants.

Mention sera faite au RCS Dax.
20AL01834

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date du 26/06/2020

Forme juridique : Société Civile Immobilière à capital fixe

Montant du capital social : 500 €

Dénomination : **D'ORTHE**

Objet social : L'acquisition, l'administration, et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax

Adresse du siège social : 249 route de Dizabeau 40390 Biarrotte

Cogérants : M. Lionel PENALVA, né le 1er septembre 1981 à Bayonne (Pyrénées Atlantiques) demeurant au 249 route de Dizabeau 40390 Biarrotte (Landes), Mme Delphine DUFOURG née le 20 mars 1981 à Bayonne (Pyrénées Atlantiques) demeurant au 249 route de Dizabeau 40390 Biarrotte (Landes).

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

20AL01893

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 juin 2020, il a été constitué une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **GOOD MORNING TAPES**

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Siège Social : 2 avenue du Penon 40510 Seignosse

Capital social : 1.000 €

Objet : Notamment achat, vente, exportations produits textiles ....

Durée : 99 années

Gérant : M. Adam BIESIOT demeurant 2 avenue du Penon 40510 Seignosse

La société sera immatriculée au RCS de Dax

Le Gérant
20AL01885

Par acte SSP du 07/02/2020 il a été constitué une SCM dénommée :

SCM BRIAU

Siège social : 178 avenue Maître Pierre 40150 HOSSEGOR

Capital : 1.000 €

Objet : Mise en commun de moyen nécessaire à la pratique de la massokinesitherapie

Gérant : Mme BLAUGY Aurélie 20 Rue Jacques Prévert 40130 CAPBRETON

Cogérant : M. MOMMATON Brice 20 Rue Jacques Prévert 40130 CAPBRETON

Cession des parts sociales : Cession de part avec agrément des associes

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DAX
20AL01850

Par ASSP en date du 06/07/2020 il a été constitué une EURL dénommée :

FLEX COMPTA

Siège social : 82 boulevard des Sports 40350 Pouillon. Capital : 1.000 €. Objet social : Prestations de conseil et d'accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes. Conseil en stratégie, organisation, administratif, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing, partenariat et communication, de la conception à la mise en œuvre. Coaching personnalisé et formation.Toute opération ou prestation se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Gérance : Mme Emilie AUNAC demeurant 17 lotissement Miquelanne 40180 Heugas. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.
20AL01884

---

125 av Saint-Vincent-de-Paul
40100 Dax
Tél : 05 58 74 98 01

MARCHAT
Société Civile Immobilière Au capital de 1.500 € Siège social : 10 rue des Chasseurs 40180 Narrosse

---

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Narrosse du 25 Juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : MARCHAT

Siège social : 10 rue des Chasseurs 40180 Narrosse

Objet social : L'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier, par achat, apports en société, location nue ou meublée, de tous biens et droits immobiliers et, d'une manière générale, toutes opérations mobilières, immobilières et financières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou destinées à en faciliter la réalisation pourvu que ces opérations ne modifient en rien le caractère civil de la société. L'acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble ou de plusieurs maisons et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 1.500 € constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Thibaud MARCHAT et Madame Anna ZAREMBA épouse MARCHAT demeurant 10 rue des Chasseurs 40180 Narrosse.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis, la Gérance
20AL01892

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08 Juillet 2020 à Parentis-en-Born, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **L'ATELIER**

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : 140 Allée Marcel Olmos 40160 Parentis-en-Born

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 1.000 €

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Le gérant de la société : Monsieur FROMONT Sébastien, né le 14 Août 1978 à Dieppe et demeurant 140 Allée Marcel Olmos 40160 Parentis-en-Born

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis, le Gérant
20AL01924

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/06/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par Actions Simplifiée

Dénomination : **ROYAL MERIDIAN IMPEX**

Capital social : Mille euros (1.000 €) divisé en 1.000 actions d'un euro (1 €) chacune entièrement libérées en numéraire.

Siège social : 1 Impasse Aquitaine 40220 Tarnos

Objet : En France et à l'étranger, toutes activités de : Import export de produits alimentaires. La prise de participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises et sociétés industrielles, commerciales ou de services, française ou étrangère, la gestion de ces participations, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet. L'acquisition, l'administration et la gestion de tous placements financiers de toutes natures tels que notamment les valeurs mobilières, les titres et les droits sociaux. La réalisation de toutes opérations financières. Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.

Transmission des actions : agrément à l'unanimité quel qu'en soit le bénéficiaire, même s'il est déjà associé.

Président : Monsieur Aloysious PRAVEEN 1 Impasse Aquitaine 40220 Tarnos

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

20AL01923

LEXGROUP
Office Notarial
7 rue Vicat 38000 Grenoble

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me CLAUSTRE, Notaire à Grenoble, le 7 juillet 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée dénommée **WOK DAX** aux caractéristiques suivantes :

Objet : exploitation de restaurants, traiteur, restauration rapide, vente sur place, à emporter ou à livrer.

Siège : Saint-Paul-lès-Dax (40990) 1141, Boulevard Saint-Vincent-de-Paul, centre commercial Grand Mail Adour Océane.

Capital : 10.000 €, divisé en 10.000 actions de 1 € chacune, entièrement libérées.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : SARL AM INVEST, sise à Pau (64000), 2 boulevard Aragon (880 121 710 RCS Pau)

Directeur général : SARL CS INVEST, sise à Narrosse (40180), 137 route des Pyrénées, Résidence Aragon, Appartement n°6 (884 064 734 RCS Dax)

Exercice du droit de vote : droit de vote au nu-propriétaire, sauf les décisions concernant l'approbation des comptes et affectation et répartition des résultats, réservés à l'usufruitier.

Clauses restreignant la transmission des actions : Toute cession d'actions soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective adoptée à la majorité des voix.

Conditions d'admission aux assemblées : Tout actionnaire a droit de participer aux décisions du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée. L'actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par un autre actionnaire.

Immatriculation au RCS de Dax.

Pour avis, Me CLAUSTRE, Notaire
20AL01913

---

15 Allées Marines 64100 Bayonne

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : **PB AND SO**

Siège social : 10 Rue de Biarritz 40100 Dax

Objet : Présentation, proposition, aide à la conclusion et à la négociation de contrats de prêts. Présentation, proposition, aide à la conclusion et à la négociation de contrats d'assurance. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Durée : 99 ans

Capital : 80.000 €

Gérant : M. Pierre BOILEAU demeurant à Dax (40100) 10 rue de Biarritz.

Immatriculation au RCS de Dax.

Pour avis
20AL01904

SL40
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 €
Siège social : 44 Avenue Charles de Gaulle, Les Oyats, Bât 1, 40530 Labenne

---

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Labenne du 7 juillet 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : SL40

Siège social : 44 Avenue Charles de Gaulle, Les Oyats, Bât 1, 40530 Labenne

Objet social : l'activité de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, sandwicherie, traiteur, restauration, chocolat et glace, salon de thé, ainsi que l'activité d'épicerie, vins spiritueux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 5.000 €

Gérance : Madame Sandrine LOUET demeurant 95 Allée du Gesta 40390 Saint-Martin-de-Seignanx

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis, la Gérance
20AL01909

Par ASSP du 01/07/2020, il a été constitué une SAS dénommée **GOOTZ DESTOCKAGE**. Siège social : 22 avenue Jules Bastiat 40100 Dax. Capital: 2.999 €. Objet : Achat et vente, importation et exportation de toutes marchandises non alimentaires. Commercialisation et distribution de ces marchandises, et toute activité connexe. Président : M. Mathieu DEPLANQUE 77 clos du Mouret 40280 Bretagne-de-Marsan. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Dax.

20AL01808

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 7 juillet 2020, à Soustons.

Dénomination : **RE-CONNAISSANCE**

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Siège social : 157 avenue de l'Esperance 40140 Soustons

Objet : accompagnement de personnes et d'équipes au sein de l'entreprise ou au profit de particuliers, au moyen d'actions consistant dans le coaching professionnel, la formation et le conseil en développement personnel.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1.000 €

Gérant : Madame Béatrice BOUILLE-DAROT demeurant 157 avenue de l'Esperance 40140Soustons

La société sera immatriculée au RCS de Dax.

Pour avis, la Gérance
20AL01914

MODIFICATIONS

OFFICE NOTARIAL
L. GINESTA K. DUVIGNAC-DELMAS C. GINESTA
1058 Av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

GFR DU DOMAINE DES AGREAUX
CAPITAL 2 908 900€
DOMAINE DES AGREAUX
40120 RETJONS
SIREN 429 351 695 RCS MONT DE MARSAN

MODIFICATION DU CAPITAL - DÉPART COGÉRANT

Suivant acte reçu par Me DUVIGNAC-DELMAS, Notaire à MONT DE MARSAN, le 23/03/2020, les associés : - ont décidé d'augmenter le capital social de 412 500 € par voie d'augmentation de la valeur nominale des parts sociales. Le capital social est désormais fixé à la somme de 3 321 400€. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence ; - ont pris acte du décès du co-gérant M. Jacques LESCOUZERES, et n'ont pas procédé à son remplacement. Seul M. Henri LABAYLE reste gérant. Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN. Pour avis

20AL01810

Marie BEAUMONT et Jean-Baptiste VIEU
BV AVOCATS (AARPI)
Bayonne & Cambo-les-Bains
www.bv-avocats.com

ENTREPRISE SOUBESTRE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.500.000 €
Siège social : Zone artisanale de Pédebert, route de Soorts
40150 Soorts-Hossegor
RCS Dax 987 020 419

Par décision de la Présidente du 29/06/2020, Monsieur Stéphane BEAUDOUIN demeurant 32 rue de l'Océan 64200 Biarritz, a été nommé en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée à compter du 01/07/2020, en remplacement de la société ETCHART RÉSEAUX démissionnaire à compter du 01/07/2020.

20AL01828

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

GARAGE GAUYAT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 75 000 euros
205 route de Bayonne
40230 St-Vincent-de-Tyrosse
RCS Dax 351 510 201

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 15 juin 2020, il résulte que les mandats de la SAS EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Michel LAROUQUIS, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

20AL01824

Marie BEAUMONT et Jean-Baptiste VIEU
BV AVOCATS (AARPI)
Bayonne & Cambo-les-Bains
www.bv-avocats.com

NEO RÉSEAUX
SAS au capital de 500.000 €
Siège social : 407 rue de l'Industrie 40220 Tarnos
RCS Dax 302 475 405

Par décision de la Présidente du 29/06/2020, Monsieur Christophe NERVI demeurant 56 rue Tillet 33800 Bordeaux, a été nommé en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée à compter du 01/07/2020, en remplacement de la société ETCHART RÉSEAUX démissionnaire à compter du 01/07/2020.

Par la même décision, la Présidente a nommé Monsieur Stéphane BEAUDOUIN demeurant 32 rue de l'Océan 64200 Biarritz, en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée indéterminée à compter du 01/07/2020.

20AL01826

SAM BISCA
Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège : 9 Rue de la Fontaine Saint-Jean 33260 LA TESTE DE BUCH
810766980 RCS de BORDEAUX

Par décision de l'AGO du 01/07/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 236 AVENUE PG LATÉCOÈRE 40600 BISCARROSSE.

Gérant: M. FERRAND Maurice 236, Avenue Pierre Georges Latecoere 40600 BISCARROSSE

Radiation au RCS de BORDEAUX et ré-immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN.

20AL01844

SCI TATOUDAX
Société civile immobilière
Au capital de 107.000 €
Siège social : 2 avenue du Courant 40200 Mimizan
Transféré au : 275 rue de l'Église 76840 Henouville
RCS Mont-de-Marsan 433 406 535

Aux termes d'une assemblée générale du 18 juin 2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter de ladite date à Henouville (76840) 275 rue de l'Église. L'article 4 des statuts a été modifié. La société sera dorénavant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen.

Pour avis
20AL01833

S. DEKENS – T.J.S.O.
Cabinet d'Avocat
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 29 juin 2020, les associés de la société **SBUC**, SAS au capital de 10.000 € dont le siège social est sis 13 place Saint-Roch 40000 Mont-de-Marsan, immatriculée au Registre du Commerce de Mont-de-Marsan n° 827 883 653, ont décidé, à compter du même jour :

- De transformer la société en Société à Responsabilité Limitée

- De désigner en qualité de gérants de la société, pour une durée illimitée, savoir : Monsieur Alexandre RICAUD demeurant 43 rue Henry Pottez 40000 Mont-de-Marsan par suite de la cessation des fonctions de la présidence comme conséquence de la transformation de la société en société à responsabilité limitée. Monsieur Marc GAILLARD demeurant 13 place Saint-Roch 40000 Mont-de-Marsan, par suite de la cessation des fonctions de Directeur général comme conséquence de la transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée.

Les modifications des mentions antérieurement publiées qui sont frappées de caducité sont les suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société par Actions Simplifiée

Nouvelle mention : SARL

Administration :

Anciennes mentions : Président : Monsieur Alexandre RICAUD demeurant 43 rue Henry Pottez 40000 Mont-de-Marsan.

Directeur général : Monsieur Marc GAILLARD demeurant 13 place Saint Roch 40000 Mont-de-Marsan.

Nouvelle mention : Gérants : Monsieur Alexandre RICAUD demeurant 43 rue Henry Pottez 40000 Mont-de-Marsan et Monsieur Marc GAILLARD demeurant 13 place Saint-Roch 40000 Mont-de-Marsan.

RCS Mont-de-Marsan

Les Gérants
20AL01830

In Extenso
AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

SOCIETE MCPPIC
SASU au capital de 5.000 €
Siège social : 1213, rue Félix Robert 40400 Meilhan
509 776 530 RCS DAX

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique en date du 2 juillet 2020, il a été décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société par actions simplifiée

Nouvelle mention : société à responsabilité limitée

Organe de direction :

Ancienne mention : Président : M. Claude PERNIN demeurant 1213 rue Félix Robert (40400) Meilhan

Nouvelle mention : Gérant : M. Claude PERNIN demeurant 1213 rue Félix Robert (40400) Meilhan

Commissaire aux comptes :

Ancienne mention : Titulaire : EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST 2 rue des Feuillants (31076) Toulouse

Suppléant : M. Michel LARROUQUIS demeurant 7 Boulevard du collège (40104) Dax

Nouvelle mention : NEANT

Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions sont frappées de caducité.

Mention sera faite au RCS de DAX

Pour avis
20AL01846

ERECApluriel
Société d'Expertise Comptable
Pessac
www.erecapluriel.fr

EJLS
Société à responsabilité limitée
Transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 31.500 €
Siège social : 216 avenue du Maréchal Lyautey 40600 Biscarrosse
RCS Mont-de-Marsan
519 403 281

AVIS DE TRANSFORMATION

Par Assemblée Générale du 30 Juin2020, les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau e ta adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 31.500 €.

L'objet social a été entendu aux activités d'achat, gestion, administration, mise en valeur, location de biens immobiliers, de toute nature, pour son propre compte, d'apporteur d'affaires, de conseil en affaires et en gestion.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Messieurs Jean-Louis BOUZIGE, Sébastien GIUDICELLI et Edgard GIUDICELLI, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société, et Monsieur Jean-Louis BOUZIGE, demeurant 8 allées des Chênes, 40600 Biscarrosse a été désigné Président. Messieurs Edgard GIUDICELLI demeurant 52 Impasse des Ortolans 40600 Biscarrosse, et Monsieur Sébastien GIUDICELLI demeurant 108 Rue des Chasseurs Biscarrosse Plage, ont été désignés comme Directeurs généraux.
20AL01839

MARENDIS HARD DISCOUNT
SARL au capital de 716.320 €
Siège social : Route Départementale 810 617 route de Dax 40230 Bénesse-Maremne
RCS Dax 510 382 120

Par décisions du 16/01/2020, l'Associé Unique a :

- Pris acte de la démission de M. El Haj DOUGUI de ses fonctions de gérant.

- Nommé en qualité de cogérants M. Bruno YECHE 123 Quai Jules Guesde 94400 Vitry-sur-Seine et M. Antoine FERREIRA MARTINS 2 rue Troyon 92310 Sèvres.

Mentions seront faites au RCS de Dax.
20AL01841

FAVRE HOLDING SARL au capital de 1.000 €. Siège social : 28 bis avenue du Maréchal Leclerc 40130 Capbreton, RCS Dax 844 756 601. Par décision de l'associé unique du 01/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 42 rue de Hourticq 64600 Anglet à compter du 01/10/2019. Radiation au RCS de Dax et immatriculation au RCS de Bayonne.
20AL01807

In Extenso
AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

SOCIETE SCP D'INFIRMIERS CLAVERIE BOUDAT F PAULIN BOUDAT P LAFITTE TROUQUE ET HEGUILEIN
SCP au capital de 61.158,12 €
Siège social : 3 rue de la Guillerie 40500 St Sever
341 698 512
RCS MONT DE MARSAN

L'assemblée générale en date du 1er juillet 2020 a décidé :

Une augmentation de capital d'un montant de 9.037,32 € pour le porter de 61.158,12 € à 70.195,44 € par création de 593 parts sociale nouvelles.

La modification de la dénomination sociale de SCP D'INFIRMIERS CLAVERIE BOUDAT F PAULIN BOUDAT P LAFITTE TROUQUE ET HEGUILEIN en **SCP D'INFIRMIERS CLAVERIE BOUDAT F PAULIN BOUDAT P LAFITTE TROUQUE HEGUILEIN LARRAZET**

La nomination de Mme Marina LARRAZET demeurant 8 Chemin du Barthé (40500) Saint Sever à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Il résulte de ces décisions, la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Capital social :

Ancienne mention : 61.158,12 €

Nouvelle mention : 70.195,44 €

Dénomination sociale :

Ancienne mention : SCP D'INFIRMIERS CLAVERIE BOUDAT F PAULIN BOUDAT P LAFITTE TROUQUE ET HEGUILEIN

Nouvelle mention : SCP D'INFIRMIERS CLAVERIE BOUDAT F PAULIN BOUDAT P LAFITTE TROUQUE HEGUILEIN ET LARRAZET

Gérance :

Ancienne mention : Mme Anne MARIE CLAVERIE, Mme Françoise BOUDAT, Mme Marilyne PAULIN, M. Philippe BOUDAT, Mme Séverine LAFITTE TROUQUE et Mme Sandra HEGUILEIN,

Nouvelle mention : Mme Anne MARIE CLAVERIE, Mme Françoise BOUDAT, Mme Marilyne PAULIN, M. Philippe BOUDAT, Mme Séverine LAFITTE TROUQUE, Mme Sandra HEGUILEIN, et Mme Marina LARRAZET

Pour avis
20AL01845

FIDAL
Technocité, Bâtiment Astria
CS 88528, 64185 Bayonne Cedex

SCALANDES AVENIR
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 12.117.055 €
Siège social : Lieudit Pémégnan 40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
504 388 398

Par décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 juillet 2020, le capital social a été augmenté de la somme de 717.821 € par émission de 717.821 actions ordinaires de 1 € chacune de valeur nominale, émises au prix de 2,06 €, pour être porté de la somme de 12.117.055 € à 12.834.876 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis
20AL01878

SARL DIASTEME PRODUCTIONS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 238 boulevard de la Brigade Carnot 40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
818 438 947

Par décision unanime des associés du 29/5/2020, il a été décidé de modifier l'objet social à compter de ce jour à :

L'édition de toutes œuvres musicales, littéraires, artistiques, graphiques, visuelles, audiovisuelles, publicitaires et toute œuvre dérivée, sous toutes ses formes ainsi que la promotion des artistes.

L'exploitation de spectacles vivants, manifestations événementielles, management d'artiste, communication institutionnelle et autres.

La production phonographique, multimédia, audiovisuelle, clips, publicitaire, cinématographique, DVD, l'exploitation, l'édition, l'achat, la vente, la distribution de films courts métrages, institutionnels, de télévision sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, Internet et ce, par tous moyens connus ou inconnus à ce jour, ainsi que les opérations dépendantes, annexes ou s'y rattachant, le marketing.

La réalisation, l'exploitation, la distribution, l'acquisition, la vente, la diffusion en gros, demi-gros et détail de vidéogrammes, vidéo cassettes, vidéo disques, cassettes, bandes, disques, compact disques et, par tout procédé connu ou inconnu à ce jour des œuvres artistiques, musicales, littéraires, dramatiques, théâtrales sous quelques formes qu'elles se présentent.

La perception des droits d'auteurs de toute nature, afférente à la propriété des œuvres susmentionnées, l'acquisition, la cession, la concession, l'exploitation sous toutes ses formes de catalogues musicaux et audiovisuels.

L'achat, la vente, la location, l'importation, le marchandising, l'exportation de tous matériels destinés à l'enregistrement ou à la reproduction du son et/ou de l'image, la prestation de services dans le domaine de l'audiovisuel, la fourniture partielle ou totale d'équipements de tournage, d'enregistrement.

L'achat, la location, la sous-location de studios d'enregistrements ou de cabinets de montage, toutes prestations de services dans tous les secteurs qui se rapprochent de près ou de loin.

La création, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevet concernant ces activités.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis et mention, la Gérante
20AL01849

GASCOGNE
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 60.800.130 € Siège Social : 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan (Landes)
RCS Mont de Marsan
895 750 412

L'Assemblée générale du 24 juin 2020 a pris acte des dispositions de l'article L.225-27-1 du Code de commerce modifié par la loi n° 2019-486 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) du 22 mai 2019, abaissant le seuil du nombre des administrateurs de 12 à 8, au-delà duquel au moins 2 administrateurs représentant les salariés doivent être nommés, et a décidé de modifier en conséquence l'article 11-2 des statuts.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont de Marsan.
20AL01847

GASCOGNE
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 60.800.130 €
Siège Social :
68 rue de la Papeterie
40200 Mimizan (Landes)
RCS Mont-de-Marsan
895 750 412

L'Assemblée générale du 24 juin 2020 a ratifié la cooptation de Madame Emmanuelle PICARD demeurant 9 rue des Halles 75001 Paris, décidée par le Conseil d'administration en date du 21 avril 2020, en remplacement de Madame Dominique BRARD, démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

20AL01851

SCI GRENDA
Société Civile Immobilière
Au capital de 15.244,90 €
23 impasse du Petit Bois
40280 Bretagne-de-Marsan
RCS de Mont-de-Marsan
344 149 703

Le 2 juillet 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de Mont-de-Marsan (Landes), 12 impasse Roger Vallois à Bretagne-de-Marsan (Landes), 23 impasse du Petit Bois. L'article 2.2 des statuts a été modifié, mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
20AL01855

JUNCADIS-GERSDIS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40.640 €
1668 Chemin de Perrot
40800 Aire-sur-l'Adour
RCS Mont-de-Marsan
348 935 941

Aux termes des décisions collectives unanimes des associés du 12 mars 2020, l'objet social a été étendu à "l'achat et la vente de tout objet d'occasion dont bijoux et métaux précieux, commerce au détail de biens d'occasion en magasin et en ligne". Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour avis
20AL01857

SAINTE CATHERINE
Société Civile Immobilière
Au capital de 43.000 €
Siège social : 58 rue Sainte-Catherine 40300 Peyrehorade
RCS Dax 428 161 244

Aux termes d'une Assemblée Générale du 25 juin 2020, les associés ont décidé de nommer M. Benjamin COULOM demeurant à Peyrehorade, 13 rue Léo Lapeyre, en qualité de gérant, en remplacement de M. Bernard COULOM décédé. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis
20AL01882

SODILANDES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 38.877,20 €
Siège social : 200 Boulevard Oscar Niemeyer, Ccial Grand Moun 40280 St-Pierre-du-Mont
RCS Mont-de-Marsan
322 376 161

Aux termes des décisions collectives unanimes des associés du 12 mars 2020, l'objet social a été étendu à "l'achat et la vente de tout objet d'occasion dont bijoux et métaux précieux,commerce au détail de biens d'occasion en magasin et en ligne". Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour avis,
20AL01865

LABARRERE-TIPHAINE SPFPL
Société de Participations Financières de Professions Libérales à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 €
43 rue Sainte Hélène
40260 Castets
RCS de Dax 801 837 634

Le 22 juin 2020, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 43 rue Sainte Hélène à Castets (Landes) au 149 rue Sainte Hélène, toujours à Castets (Landes). L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence, mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis
20AL01859

LA PHARMACIE DU MARENSIN
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Au capital de 600.000 €
149 rue Sainte Hélène
40260 Castets
RCS Dax 801 783 226

Le 22 juin 2020, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 43 rue Sainte Hélène à Castets (Landes) au 149 rue Sainte Hélène, toujours à Castets (Landes). L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence, mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis
20AL01860

SCI LT
Société Civile Immobilière
Au capital de 4 000 €
149 rue Saint-Hélène
40260 Castets
RCS Dax 802 832 246

Le 22 juin 2020, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 43 rue Sainte Hélène à Castets (Landes) au 149 rue Sainte Hélène, toujours à Castets (Landes). L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence, mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis
20AL01862

SED ETIAM SAS
Au capital de 12.000 €
Siège social :
258 chemin du Basta
40390 St-Laurent-de-Gosse
RCS Dax 847 511 318

Aux termes d'une délibération du 28/05/20, l'AGO a décidé la nomination de M. Xavier François BARBE 258 chemin de Basta 40390 St-Laurent-de-Gosse en qualité de Directeur Général en remplacement de M. Eric DUPARC, démissionnaire.

Pour avis, le Président
20AL01876

SCI DU DOMAINE DU CRIERE
SCI au capital de 3.811,23 €
Le Crière, route départementale Sabres Luglon 40630 Luglon
RCS Mont-de-Marsan
434 615 134

L'AGE a décidé, le 29/02/2020, de transférer le siège social au 15 rue d'Estienne d'Orves 92500 Rueil Malmaison. La société sera désormais radiée du RCS de Mont-de-Marsan et immatriculée au RCS de Nanterre.

20AL01881

In Extenso
AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

DUBOSCQ PIERRE ETS
SARL au capital de 8.000 €
Siège social : Zone Artisanale Larrouzé 40090 Laglorieuse
RCS Mont-de-Marsan
333 111 102

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 juin 2020 les associés ont décidé de la transformation de la société ETABLISSEMENTS DUBOSCQ PIERRE en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 8.000 €. Il est divisé en 500 parts sociales, de 16 € chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 8.000 €. Il est divisé en 500 actions, de 16 € chacune entièrement libérées.

Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration :

Ancienne mention : Mme Cécile DUBOSCQ demeurant Le Barradé 40090 Laglorieuse, Gérante

Nouvelle mention : Mme Cécile DUBOSCQ demeurant Le Barradé 40090 Laglorieuse, Présidente

Agrément : Les cessions d'actions sont libres entre associés mais soumises à agrément pour une cession à un tiers.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis
20AL01864

Notaire
JEAN-LUC SENTENAC
5 avenue du 8 Mai 1945
47700 CASTELJALOUX

SOCIÉTÉ CIVILE "RECIREFA"
Société civile immobilière au capital de 250.000,00 € porté à 62.500,00 €
Siège social : BISCARROSSE (40600), 96 rue Alexander Flemming
819 877 580 RCS MONT DE MARSAN

Suivant acte reçu par Me Jean-Luc SENTENAC, Notaire à CASTELJALOUX, le 29 Juin 2020, il a été procédé à une réduction du capital de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00 €) à SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (62.500,00 €) par le rachat et l'annulation des 375 parts appartenant à Mmes Christine et Françoise LABAILS et Mr Régis LABAILS portant les n° 1 à 125, 251 à 375 et 376 à 500,Et suivant délibération en date du 10 décembre 2019 Mmes Christine et Françoise LABAILS et Mr Régis LABAILS ont démissionnés de leur fonctions de co-gérants, Mme Régine LABAILS se trouve donc seule gérante de la société.L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN.

Pour avis et mention.
20AL01886

ALPHEE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.000 €
204 Chemin de Pinsoulet
40600 Biscarrosse
RCS Mont-de-Marsan
528 192 370

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 25 juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront la société.

Le siège social, l'objet social, sa dénomination sociale, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Préalablement à la décision de transformation en SAS, le capital social a été porté à la somme de 21.000 € par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves au moyen de l'élévation du montant nominal de chacune des parts sociales anciennes. Celles-ci sont intégralement libérées et réparties dans les mêmes proportions que précédemment.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la société.

Eudes L'ANGEVIN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la société est dirigée par un président : M. Eudes L'ANGEVIN demeurant 204 chemin de Pinsoulet 40600 Biscarrosse.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis
20AL01871

FIDAL
Technocité, Bâtiment Astria
CS 88528, 64185 Bayonne Cedex

SCALANDES
Société coopérative de commerçants détaillants à forme anonyme
A capital variable
Lieudit Pémégnan
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
383 197 563

En date du 2 juillet 2020, l'Assemblée Générale de la société prenant acte des démissions de Monsieur Bernard BORNANCIN et de Monsieur Jean-Marc LENORMAND de leurs mandats d'administrateurs, a nommé, en remplacement en qualité d'administrateur, Madame Sabrina CLERMONT, née le 2 juin 1982 à Mont-de-Marsan (40) et demeurant à Villeneuve-sur-Lot (47300) 10 chemin de Reboul, et Madame Mathilde SARRAZIN, née le 28 mai 1979 à Toulouse (31) demeurant à Beaupuy (47200) 13 bis, route de l'Ecole, pour une durée de six années.

A l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Davy SAINT-LAURENT, né le 4 juillet 1973 à Bagnères-de-Bigorre (65), et demeurant à Bazet (65460) 13 rue de l'Eglise en qualité de Président Directeur Général en remplacement de Monsieur Didier GRAVAUD qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat de Président Directeur Général mais demeure administrateur de la société.

Pour avis
20AL01874

SOCIÉTÉ D'INJECTION DES LANDES

Sigle : SILANDES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 124.000 €
Siège social : Zone d'activité de Cantegrit Est 40110 Morcenx
RCS Mont-de-Marsan
491 281 648

Suivant procès-verbal en date du 30 juin 2020, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée, sans que cela n'implique la création d'un être moral nouveau. Cette déclaration entraine la fin des mandats des dirigeants de la société sous son ancienne forme. Sous sa nouvelle forme la société aura pour dirigeants :

Président : S.C. LAND, Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 €, 754 route des Gravières 40990 Saint-Vincent-de-Paul, 880 430 699 RCS Dax, représentée par M. LAPASSOUSE Christian 754 route des Gravières 40990 Saint-Vincent-de-Paul.

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux AG et une action vaut un voix.

Transmission des actions : Existence d'une procédure d'agrément pour tout nouvel associé.

Le Représentant Légal
20AL01887

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

NGMV SAS

Au capital de 12.000 €
Siège social : 1930 avenue Président JF Kennedy
40280 St-Pierre-du-Mont
RCS Mont-de-Marsan
843 626 094

Les associés, par décision en date du 1er juillet 2020, ont pris acte de la démission de Mme Virginie MEDEL de son mandat de Directrice Générale avec effet au 20 juin 2020 et lui ont donné quitus pour sa gestion. Les associés ont décidé de nommer en tant que nouveau Directeur Général M. Grégory NIETHEN demeurant 207 Chemin Peberot 40270 Grenade-sur-l'Adour à compter du 1er juillet 2020.

Directeur général :

Ancienne mention : Mme Virginie MEDEL demeurant 207 Chemin de Peberot 40270 Grenade-sur-l'Adour

Nouvelle mention : M. Grégory NIETHEN demeurant 207 Chemin Peberot 40270 Grenade-sur-l'Adour

20AL01867

ELA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : avenue du Huningue 40140 Soustons
RCS Dax 797 439 841

Les associés ont décidé en date et à effet du 03/07/2020 de nommer en qualité de cogérants, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Eric DELORD, démissionnaire, Mme Emmanuelle FRUTIER-HERNANDEZ épouse DUMONT et M. Fabrice DUMONT demeurant ensemble 69 avenue Jean Nougaro 40140 Soustons. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt au RCS de Dax.

20AL01858

JAHYIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8.000 €
Siège social : Centre Commercial NETTO
65 Chemin de Bois Millon
33240 St- André-de-Cubzac
RCS Bordeaux 491 534 665

Aux termes d'une délibération en date du 19/03/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société par Actions Simplifiée JAHYIS a décidé :

- De transférer le siège social du Centre Commercial NETTO, 65 Chemin de Bois Millon, 33240 St- André-de-Cubzac au 97 rue des Nasses 40600 Biscarrosse à compter du 01/04/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 491 534 665 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Mont-de-Marsan. Président : Madame Laetitia DECLE demeurant 97 rue des Nasses 40600 Biscarrosse

- De remplacer à compter du 01/04/2020 la dénomination sociale JAHYIS par LAETI AND CO et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- De modifier, à compter du 01/04/2020, l'objet social pour l'activité de marchand de biens et de gestion de patrimoine immobilier et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Ancienne mention : Vente de pizzas et plats à emporter, traiteur.

Nouvelle mention : Toutes activités de marchand de biens. Toutes actions de promotion immobilière au sens des articles 1831-1 et suivants du Code civil. Toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente. La fourniture de tous services ou prestations techniques incluant l'étude et le conseil en rapport avec les activités susvisées. L'acquisition, la propriété, l'administration, la valorisation, la gestion et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Pour avis, le Président
20AL01889

TRANSPORTS SABROSO

Société par Action Simplifiée
Siège : 44 avenue du Colonel Couilleau
40000 Mont-de-Marsan
Capital : 10 000 €
RCS Mont-de-Marsan
852 203 934

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 30.06.2020, il a été décidé de transférer le siège social au 135 rue Jean-François Compeyrot 40280 SAINT PIERRE DU MONT à compter du 01.07.2020.

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN.

Pour avis.

20AL01905

S.L.B.E.

Société par Action Simplifiée
Capital : 10 000 €
Siège : 655 Chemin du Fidel
40250 MUGRON
RCS DAX : 818 658 205

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 30.06.2020, il a été décidé de transférer le siège social au 165 rue Jean-François Compeyrot 40280 SAINT PIERRE DU MONT à compter du 01.07.2020

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DAX et MONT DE MARSAN.

Pour avis.

20AL01907

S. DEKENS – T.J.S.O.
Cabinet d'Avocat
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant décision en date du 12 juin 2020, l'Assemble Générale de la société **SLAD HOLDING**, SAS au capital de 813.960 €, dont le siège social est sis 234 avenue du Président Kennedy 40000 Mont-de-Marsan, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 896 350 196, a constaté la fin des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, comme conséquence de leur expiration.

Ancienne mention : Commissaire aux Comptes titulaire : la société AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES dont le siège social est sis 980 avenue Eloi Ducom 40000 Mont-de-Marsan.

Nouvelle mention : Commissaire aux Comptes titulaire : néant.

Ancienne mention : Commissaire aux Comptes suppléant : la société BEAS dont le siège social est sis 7 Villa Houssay 92200 Neuilly-sur-Seine

Nouvelle mention : Commissaire aux Comptes suppléant : néant.

La Présidence
20AL01895

TRANSFERT SIÈGE

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 01 juillet 2020 de la **SASU RENOV HABITATION** au capital de 1.000 € immatriculée au RCS de Dijon 789 692 696, il a été décidé le transfert du siège social à compter du 01 juillet 2020. En conséquence les statuts ont été modifiés comme suit :

Président : M. TOMASSINO Robert 712 route de Mont-de-Marsan 40280 Bretagne-de-Marsan.

Ancienne mention : 12 Chemin de Brunehaut 21610 Bourberain

Nouvelle mention : 712 route de Mont-de-Marsan 40280 Bretagne-de-Marsan.

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis
20AL01896

ARENADOUR CAPITAL - Société par actions simplifiée au capital de 3 381 767,20 € - Siège Social : 5 Bld Saint Pierre 40100 DAX - 838 847 051 RCS DAX

Aux termes des décisions du Président du 19 mai 2020 agissant sur délégation de l'AG et du CS du 3 mai 2018, il résulte que :

le capital a été augmenté de 28 767,90 € en numéraire. L'article 6 " apports " et l'article 7 " Capital social " des statuts ont été modifiés en conséquence

- Ancienne mention

Capital : 3 381 767,20 €

- Nouvelle mention

Capital : 3 410 535,10 €

Mention sera faite au RCS de DAX

Pour avis
20AL01902

LES PRES DE MESTADE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 536.858 € ramené à 252.323,26 €
9B route de Guillon
40800 Aire-sur-l'Adour
RCS Mont-de-Marsan
788 714 020

REDUCTION DU CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/03/2020 a décidé de réduire le capital par apurement des pertes d'un montant de 284.534,74 € par voie de réduction de la valeur nominale des parts.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Le capital après réduction est ramené à 252.323,26 €, divisé en 536.858 parts sociales de 0,47 €.

Pour avis, la Gérance
20AL01863

Société d'Expertise Comptable
Pessac
www.erecapluriel.fr

GAZAOU

Société à Responsabilité Limitée transformée en Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €
Siège social : 28 Rue de la Garole, Appt 3
40600 Biscarrosse
RCS Mont-de-Marsan
528 332 042

AVIS DE TRANSFORMATION AVEC TRANSFERT DE SIÈGE

Par assemblée générale en date du 30.06.2020, les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le siège social a été transféré du 28 Rue de la Garole, Appartement 3, 40600 Biscarrosse au 281 Rue des Gourbets 40600 Biscarrosse, à cette même date.

Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 €.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Alexandre PULIDO demeurant 281 Rue des Gourbets 40600 Biscarrosse, a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation de la Société et a été nommé en qualité de Président.

20AL01908

CHASSAING JEAN MICHEL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 16.500 €
Siège social : 80 rue de l'Aiguille
40460 Sanguinet
RCS Mont-de-Marsan
388 296 675

CHANGEMENT DIRIGEANTS

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 01/07/2020, l'associée unique a nommé en remplacement de Monsieur Jean-Michel CHASSAING, Président Démissionnaire Madame Marine CHASSAING demeurant Domaine du Taron, 80 rue Aiguille, 40460 Sanguinet en qualité de nouveau Président et ce, sans limitation de durée à compter de cette même date.

L'associée unique a également nommée en tant que Directeur Général, Monsieur Jonathan CHASSAIN, demeurant Domaine du Taron, 80 rue Aiguille, 40460 Sanguinet et ce sans limitation de durée à compter de cette date.

Pour avis, le Président
20AL01883

GASCOGNE
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 60.800.130 €
Siège Social : 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan
RCS Mont-de-Marsan
895 750 412

Par décision du 24 juin 2020, Monsieur Philippe COUTIÈRE est désigné en qualité de représentant permanent de BIOLANDES TECHNOLOGIES, sise 2760 Route de Bélis 40420 Le Sen au sein du Conseil d'administration de GASCOGNE, en remplacement de Monsieur Jean-Claude BÉZIAT. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

20AL01917

S. DEKENS – T.J.S.O.
Cabinet d'Avocat
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision collective en date du 26 juin 2020, les associés de la société **INTERLANDES DISTRIBUTION**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 30.000 € dont le siège social est sis 200 route de Poudensaout 40110 Ygos-Saint-Saturnin, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le n° 399 150 457, ont décidé, à compter du même jour, la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée. Les modifications des mentions antérieurement publiées qui sont frappées de caducité sont les suivantes :

Forme :

Ancienne mention : SARL

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration :

Ancienne mention : Gérant : M. Jean-Pierre REMY demeurant 200 route de Poudensaout 40110 Ygos-Saint-Saturnin

Nouvelle mention : Président : M. Jean-Pierre REMY demeurant 200 route de Poudensaout 40110 Ygos-Saint-Saturnin

Mentions complémentaires :

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

RCS Mont-de-Marsan

Le Président
20AL01911

Me Louise LACOMBE
Notaire
35 avenue du Maréchal Leclerc
40130 Capbreton

SCI LE BAROUDEUR
Société Civile Immobilière
Au capital de 10.000 €
Siège social : 20 avenue Sainte Marie 65170 Saint-Lary-Soulan
RCS Tarbes 527 659 916

TRANSFERT DU SIÈGE MODIFICATION GÉRANCE

Aux termes d'une délibération en date du 7 juillet 2020, l'Assemblée Générale des associés a décidé :

De transférer le siège social initialement sis à Saint-Lary-Soulan (65170), 20 avenue Sainte Marie à Capbreton (40130), 31 allée des Paons à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

De révoquer Madame Christine DE LE RUE en qualité de cogérant, Monsieur Xavier DE LE RUE restant gérant, et de modifier les statuts en conséquence.

Pour avis, Maître Louise LACOMBE
20AL01922

SCI L'EDEN
Société Civile Immobilière
Au capital de 230,198 €
9 ter Chemin des Écoles
31320 Auzeville-Tolosane
RCS Toulouse 338 315 443

Personnes habilitées à engager la société : Monsieur Guy FONTAN demeurant 12 Allée des Passereaux 40130 Capbreton, Monsieur Bruce GOUBERT demeurant 3 Rue Benjamin Constant, Etg 4, 31400 Toulouse et Monsieur Jean-Pierre LEPARGNEUR demeurant Lieudit Viales 31320 Pechabou, cogérants de la SCI L'EDEN. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juillet 2020, il résulte que le siège social a été transféré au 12 Allée des Passereaux 40130 Capbreton, à compter du même jour. En conséquence, la Société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 338 315 443 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax. L'article 4 " Siège social " a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Toulouse et de Dax.

Pour avis
20AL01915

GASCOGNE
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 60.800.130 €
Siège Social : 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan
RCS Mont-de-Marsan
895 750 412

L'Assemblée Générale du 24 juin 2020 a nommé Monsieur Jean-Claude BÉZIAT, né le 1er décembre 1946, de nationalité française, demeurant 1335 Route du Perret 40120 Arue, en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2026 pour statuer sur les compte de l'exercice 2025. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

20AL01916

JKLM PAT SCI
Au capital de 100 €
117 allée de Pradeu
40460 Sanguinet
RCS Mont-de-Marsan
883 841 660

MODIFICATION DU CAPITAL

Par délibération en date du 25/03/2020, l'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 399.900 € par voie d'augmentation du nombre de parts sociales. Le capital social est désormais fixé à la somme de 400.000 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
20AL01910

SCI DU ROND POINT
Capital : 62.400 €
Siège : 226 rue de Bascary
40260 Castets
RCS Dax 428 612 071

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 21 Février 2020, il est décidé de transférer le siège social à Castets (40260), au 266 rue de Bascary. Les statuts seront modifiés en conséquence et modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis et mention
20AL01906

S. DEKENS – T.J.S.O.
Cabinet d'Avocat
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 25 juin 2020, l'associé unique de la société

LE DOUBLE L

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 5.000 € dont le siège social est sis 2 route de la Côte d'Argent, n° 5 résidence Les Grillons 40660 Messanges, immatriculée au Registre du Commerce de Dax N° 820 371 425, a décidé de transférer le siège social à Messanges (40660) 1 place de la Mairie, à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Siège : 2 route de la Côte d'Argent, n° 5 résidence Les Grillons 40660 Messanges

Nouvelle mention : Siège : 1 place de la Mairie 40660 Messanges

Le Gérant
20AL01925

BUREAU ÉTUDES PHILIPPE FAVRE SARL au capital de 7.622.45 €. Siège social : 28 bis avenue du Maréchal Leclerc 40130 Capbreton, RCS Dax 395 220 247. Par décision de l'associé Unique du 01/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 42 rue de Hourticq 64600 Anglet à compter du 01/10/2019. Radiation au RCS de Dax et immatriculation au RCS de Bayonne.

20AL01806

CONSEILS FORMATIONS AVENIR SECURITE-COFAS
SAS au capital de 3.000 €
Siège social : 216 rue Lacabaille
40280 Bretagne-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
823 395 140

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/04/2019 la société ANEXIS située 7 Rue Deplessy 33000 BORDEAUX a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

20AL01820

FUSION

AVIS DE FUSION

Selon AGE du 01/06/2020, les associés de la **SARL DARRICAU**, capital : 18.504 €, siège : Buanes (40320), lieudit La Violette, 422 114 652 RCS Mont-de-Marsan ont approuvé la fusion du 31/12/2019 avec la Société **LA VIOLETTE**, SARL, capital : 23.500 €, siège social : Buanes (40320), lieudit La Violette, 411 153 158 RCS Mont-de-Marsan, et les apports effectués avec effet du 1er janvier 2020.

La SARL DARRICAU, étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société LA VIOLETTE depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan il n'a pas été procédé à une augmentation de capital.

Le boni de fusion s'élève à 6.909 €.

Ont nommé Madame Marie-Blandine DARRICAU demeurant à Buanes (40320), lieudit La Violette en remplacement de Monsieur Hervé DARRICAU, démissionnaire, avec effet au 01/01/2020.

20AL01897

LIQUIDATIONS

DRIVE DEU PAIS
EURL au capital de 1.500 €
Siège social : 399 Rte d'Hagetmau
40700 Serres-Gaston
RCS de Mont-de-Marsan
849 112 172

L'AGE du 03/07/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme BOURDON Emilie demeurant 399 Rte d'Hagetmau 40700 Serres-Gaston pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 04/07/2020.

Les comptes de clôture seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Radiation au RCS de Mont-de-Marsan
20AL01853

GROUPEMENT FORESTIER DE LA HAUTE LANDE
En liquidation
Capital social : 529.868,00 €
Siège social : Au Bourg, villa L'Orient, 40630 Sabres
RCS de Mont-de-Marsan
323 515 239

L'Assemblée Générale ordinaire du 04 juillet 2020, a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Liquidateur
20AL01880

SCEA LOUS PINS
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 96 000 €
Siège : 1097 Chemin du Herrou
40250 SOUPROSSE
RCS DAX 502 475 981

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 15.06.2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019 de la société SCEA LOUS PINS.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DAX.

Pour avis
20AL01912

ATOUT SERVICES AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS
SAS au capital de 5.000 €
Siège social : 1380 route du Ricq 40400 Saint-Yaguen
RCS Dax 521 241 216

L'AGE du 30/01/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme LALANNE Christine demeurant 1380 route du Ricq 40400 Saint-Yaguen pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019.

Les comptes de clôture seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Radiation au RCS de Dax
20AL01918

DISSOLUTIONS

SCI MARÉCHAL JUIN
SCI au capital de 109.763,29 €
178 avenue du Maréchal Juin
40600 Biscarrosse
RCS Mont-de-Marsan
399 413 012

—

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 Juin 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société SCI MARÉCHAL JUIN.

L'Assemblée Générale a nommé comme Liquidateur M. Pierre MICHELET demeurant au 204 Avenue du XI Novembre 40600 Biscarrosse, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 204 Avenue du XI Novembre 40600 Biscarrosse, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
20AL01891

S. DEKENS – T.J.S.O.
Cabinet d'Avocat
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

—

Aux termes d'une délibération en date du 27 avril 2020, la collectivité des associés de la société **BCLS**, SARL en liquidation au capital de 5.000 € dont le siège social est sis Centre commercial Carrefour « BARBE D'OR » avenue de la Grande Lande et Avenue du Maréchal Juin 40000 Mont-de-Marsan et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 829 885 904, a décidé la dissolution de la société avec effet du même jour. La gérance, assumée par Monsieur Stéphane BEAU demeurant à Cauna (40500) 1946 route de Goudosse et Madame Ludivine COROMINAS demeurant à Mont-de-Marsan (40000) 3 rue Alsace Loraine, a pris fin à la même date. Monsieur Stéphane BEAU assumera à compter de la même date les fonctions de liquidateur.

La correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au lieu du siège social. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour extrait et mentions, le liquidateur
20AL01866

OFFICE NOTARIAL
L. GINESTA K. DUVIGNAC-DELMAS C. GINESTA
1058 Av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

—

SCI PAJEAN
Capital 1.067,14€
41B rue Pierre Lisse
40000 Mont-de-Marsan
SIREN 351 530 746
RCS Mont-de-Marsan

—

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant acte reçu par Me DUVIGNAC-DELMAS, Notaire à MONT DE MARSAN, le 28/05/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/05/2020. Il a été nommé comme Liquidateur M. Jean PONTET, demeurant au 150 rue cantecoucut 40280 SAINT PIERRE DU MONT, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 150 rue cantecoucut 40280 SAINT PIERRE DU MONT, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de MONT DE MARSAN où mention sera faite au RCS. Pour avis
20AL01919

—

AVIS DE DISSOLUTION

Selon AGE du 01/06/2020, les associés de la SARL DARRICAU, capital : 18.504 €, siège : Buanes (40320), lieudit La Violette, 422 114 652 RCS Mont-de-Marsan, ont approuvé la fusion du 31/12/2019 avec la Société LA VIOLETTE, SARL, capital : 23.500 €, siège social : Buanes (40320), lieudit La Violette, 411 153 158 RCS Mont-de-Marsan, et les apports effectués avec effet du 1er janvier 2020.

La SARL DARRICAU, étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société LA VIOLETTE depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan il n'a pas été procédé à une augmentation de capital et, la Société **LA VIOLETTE** a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion avec effet du 01/01/2020. Le boni de fusion s'élève à 6.909 €.

RCS Mont-de-Marsan

Pour avis
20AL01898

LES ANNONCES LANDAISES
ABONNEMENT
1 AN D'ABONNEMENT 35 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

NOM _____
PRÉNOM _____
ENTREPRISE _____
ADRESSE _____
EMAIL _____
TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan
CONTACT : **LILIANE DORRER**
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / **05 58 45 03 03**

LES ANNONCES LANDAISES

ET LA VOIX DES LANDES RÉUNIES

Hebdomadaire créé en 1944
Édité par COMPO-ECHOS
SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue Fondaudège
33000 Bordeaux
Bureaux landais : 12 rue du IV Septembre
40000 Mont-de-Marsan
120 av. Georges Clemenceau - 40100 Dax

Président honoraire :
Jean-Louis **DUMOLIA**

Directeur de publication :
Guillaume **LALAU**

Directeur délégué :
Nicolas **THOMASSET**

Directeur artistique : David **PEYS**

Maquettistes :
Noëllie **SANZ** & Sarah **ALBERT**

Rédaction : Nelly **BÉTAILLE**

Service Annonces légales
et abonnements :
Liliane **DORRER** & Christine **SABOURIN**

Direction financière et administrative :
Katia **DE STEFANO**

Service comptabilité :
Élodie **VIGNEAU**

Service commercial marchés publics :
Cathy **DARTHENUCQ**

Service commercial annonces légales :
Anthony **BLUTEAU**

PUBLICITÉ
Tél. 07 85 39 64 49

publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire -
Parution le samedi

Impression : **ROTIMPRES** (Girona)

Commission paritaire
n° 0623 I 83288
ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,30 €

Abonnement annuel : 35 €

Membre de RésoHebdoEco

FONDS DE COMMERCE

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte d'avocat en date du 26 juin 2020, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 03.07.2020, dossier 202000048320, réf 4004 P012020 A01301.

La **SAS RUIZ – TERRIÉ SAS**, au capital de 1.000 € dont le siège social est sis 36 Rue Roger Salengro à 40110 Morcenx-la-Nouvelle, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan (40) sous le numéro 842 410 870, a vendu à la **SAS GALEY ANICET**, au capital de 5.000 € dont le siège social est sis 36 rue Roger Salengro à Morcenx-la-Nouvelle 40110, Immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan (40) sous le numéro 883 803 371

Son fonds de commerce de Boulangerie-Pâtisserie, glacier, chocolatier, sandwicherie, plats à emporter, saladerie, exploité au 36 rue Salengro Morcenx-la-Nouvelle 40110, pour lequel il est inscrit au RCS de Mont-de-Marsan et identifiée à l'INSEE en tant qu'établissement principal sous le numéro SIRET 842 410 870 00013. Code APE 1071C.

Moyennant le prix de 80.000 €.

La prise de possession et le transfert de propriété sont fixés au 26 juin 2020.

Les oppositions si elles ont lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au cabinet d'avocat de la SELARL E. BRETHES sise au 46 boulevard d'Haussez à Mont-de-Marsan 40000 où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis

20AL01836

JURIDIAL
Société d'avocats
17 rue Victor Hugo
64100 Bayonne

—

Par acte sous seing privé en date du 1er juillet 2020 à Bayonne enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Mont-de-Marsan, le 06/07/2020, Dossier 202000048849 référence 4004P01 2020 A 01319, la société **GEORGES DUPOUY**, Société à Responsabilité Limitée ayant son siège social Zone Artisanale Labranères à Ondres (40440), et inscrite au RCS de Dax sous le n° 393 062 146 a cédé son fonds de commerce de menuiserie, charpente, couvertures, parquets, escaliers, isolation exploité Zone Artisanale Labranères à Ondres (40440), sous l'enseigne « GEORGES DUPOUY » à la société **DUPOUY**, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée ayant son siège social 70 ZA Labranère 40440 Ondres et inscrite au RCS de Dax sous le n° 883 489 585 moyennant le prix de 400.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 50.000 € et 350.000 € pour les éléments corporels. L'acquéreur est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature de l'acte. Les oppositions et correspondances seront reçues au Cabinet de la SELARL HEUTY LONNE CANLORBE VIAL Société d'Avocats Inter-Barreaux Dax et Mont-de-Marsan sis à Dax (40106) 1, rue des Faures, BP 287 où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis
20AL01872

SARL Laure LARRAN
Olivier MAYSONNAVE et
Hélène MOUNAIX
Notaires associés
168 route de Bayonne
Peyrehorade (Landes)

—

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Olivier MAYSONNAVE, de la Société à Responsabilité Limitée « Laure LARRAN, Olivier MAYSONNAVE et Hélène MOUNAIX», titulaire d'un Office Notarial à Peyrehorade, 168, route de Bayonne, le 30 juin 2020, enregistré à Mont-de-Marsan, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Marcelino **ALEIXO**, boulanger, demeurant à Saint-Lon-les-Mines (40300) 14 route de la Payolle. Né à Ponta de Pargo (Portugal) le 23 décembre 1972.

A vendu à la Société dénommée **BOULANGERIE LJB**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 €, dont le siège est à Saint-Lon-les-Mines (40300), 14 rue de la Payolle, identifiée au SIREN sous le numéro 884 270 927 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Désignation du fonds : Le fonds de commerce et artisanal de boulangerie-pâtisserie sis à Saint-Lon-les-Mines (40300), lui appartenant, connu sous le nom commercial LE FOURNIL DE ST LON, et pour lequel il est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax, sous le numéro 415 387 612, et au Répertoire des Métiers sous le numéro 415387612RM40.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. La jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter du jour de la signature de l'acte.

Prix principal de trente six mille cinq cent euros (36.500 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour dix-huit mille cinq cent vingt et un euros (18.521 €) et au matériel pour dix-sept mille neuf cent soixante-dix-neuf euros (17.979 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

20AL01852

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jérôme DURON, à Arcachon (33120), 169 Boulevard de la Plage, le 01/07/2020 a été cédé un fonds de commerce par : la Société **TEMALOMA**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 €, dont le siège est à Biscarrosse (40600), 52 avenue de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 523 081 032 et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan à la Société **LANGLOIS**, Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 4.000 €, dont le siège est à Biscarrosse (40600), 52 avenue de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 883 741 449 et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan. Désignation du fonds : fonds de commerce de vente et fabrication de pizzas, sandwichs, boissons, glaces à emporter, livraisons à domicile ambulante sis à Biscarrosse (40600), 52 av de la République, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE STROMBOLI, et pour lequel il est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan, sous le numéro 523 081 032. Ce fonds comprenant : la clientèle, l'achalandage y attachés, le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à Biscarrosse (40600), 52 av de la République, où le fonds est exploité, le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation. Jouissance le 01/07/2020. Prix 53.500 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office Notarial de Me Paul NOEL, Notaire à Biscarrosse (40600) 190 rue Jules Ferry, BP 60094. Pour avis.

20AL01868

LOCATIONS-GÉRANCES

Mes Isabelle BONNARDEL
Jean DARMUZEY Paul NOEL
Notaires Associés
190 rue Jules Ferry, BP 60094
40601 Biscarrosse Cedex

—

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte reçu par Maître Jean DARMUZEY, Notaire associé à Biscarrosse (Landes), 190 Rue Jules Ferry, le 2 juillet 2020, Monsieur Jean Jacques Paul **SENTENAC**, Restaurateur, époux de Madame Céline VERCOUTTERE, demeurant à Biscarrosse (40600) 83 rue des Tamaris. Né à Besançon (25000) le 23 décembre 196, a confié, à titre de location-gérance, à la société dénommée **CA ENVOIE DU BOIS**, par abréviation CEDB, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.000 €, ayant son siège à La Teste de Buch (33260), 24, rue des Frères Dupuy, immatriculée sous le numéro SIREN 884 632 464 RCS Bordeaux, Un fonds de commerce de restaurant sis à Biscarrosse (40600), 83 rue des Tamaris pour une durée de 5 mois ayant commencé à courir à compter du 2 juillet 2020 pour se terminer le 30 novembre 2020. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le gérant et tous les engagements, les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le gérant, le tout de manière que le bailleur ne puisse être ni inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion, le Notaire
20AL01890

RÉGIMES MATRIMONIAUX

SCP Olivier DARMAILLACQ
& Philippe DUCASSE
Notaires Associés à Soustons

—

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Philippe DUCASSE, Notaire à Soustons en date du 1er Juillet 2020,

A été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle par Monsieur Dominique Alexis **SOULA**, employé et Madame Florence Bernadette **GASPARD**, secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à Tosse (40230) 16 Avenue Dous Cassous.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet, à Maître DUCASSE, BP 37, 40140 Soustons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de grande instance.

Pour insertion, Me Philippe DUCASSE
20AL01899

POUR VOTRE
COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 07 85 39 64 49

PUBLICITE@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Edouard PESCHET, Notaire associé de la SCP dénommée «Edouard PESCHET, Jérôme LEFEVRE, Notaires Associés», titulaire de l'Office Notarial sis à Saint-André-de-l'Eure (Eure), 18 rue du Chanoine Boulogne, CRPCEN 27019, le 1er juillet 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle par :

Monsieur Daniel François **SELLIER**, Retraité, et Madame Nadine Josette **CZABAK**, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Lit-et-Mixe (40170) 164 rue des Pins.

Monsieur est né à Deville-les-Rouen (76250) le 26 juin 1941.

Madame est née à Deville-les-Rouen (76250) le 20 août 1946.

Mariés à la mairie de Deville-les-Rouen (76250) le 10 août 1963 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française.

Madame est de nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet,

Pour insertion, le Notaire
20AL01901

ENVOI EN POSSESSION

SCP François PETGES &
Stéphane PETGES
Notaires Associés
230 rue du Juston
40260 Castets-des-Landes

—

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 17 décembre 2012 Madame Marguerite Josette **NADEAU**, née à Lit-et-Mixe, le 25 juin 1929, demeurant à Lit-et-Mixe (40170), avenue de l'Homy d'Ahas, EHPAD L'Orée des Pins, veuve de Monsieur Albert VIGNES, décédée à Lit-et-Mixe, le 07 avril 2020, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me François PETGES, suivant procès-verbal en date du 3 juillet 2020 dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal de Grande Instance de Dax.

20AL01877

SCP André
PEYRESBLANQUES et
Sandra RAGUE-ESTAUN
Notaires à Tartas (Landes)

—

Suivant testament olographe en date du 22 juillet 2008, Monsieur Jean Marc **CASTETS**, célibataire, né à Pontonx-sur-l'Adour (Landes), le 26 avril 1953 et décédé à Dax (Landes), le 23 janvier 2020 a consenti un legs universel.

Suite à son décès, le testament a été déposé suivant procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Laure BALLUTEAUD, Notaire à Tartas, 358 Chemin de Jacques, le 1er juillet 2020.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 3 juillet 2020, date de réception par le Greffe du Tribunal de Grande Instance de l'acte sus-énoncé, entre les mains du Notaire susnommé, chargé du règlement de la succession.

Pour avis

Maître André PEYRESBLANQUES
20AL01888

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er mai 2019, Monsieur Michel Pierre **BOURDALES**, en son vivant Retraité, demeurant à Peyrehorade (40300) 238 rue des Chapons "NautonTruquez", né à Came (64520), le 29 septembre 1932.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à Bayonne (64100) (France) le 5 juin 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-François LARCHER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Pierre SARRAILH, Maritchu JAUREGUI, Katia SARRAILHSAINT MARTIN, Jean-François LARCHER et Claire POPINEAU-LARCHER", titulaire d'un Office Notarial à Bayonne, 1 rue Pierre Rectoran, le 30 juin 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-François LARCHER, Notaire à Bayonne, 1 rue Pierre Rectoran, référence CRPCEN : 64024, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dax de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

20AL01920

RECTIFICATIFS-ADDITIFS

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce 20AL01668 parue des Les Annonces Landaises du 27/06/2020 concernant la société **CŒUR BOISE**, au lieu de lire Société Civile, lire Société Civile de Moyens.

Pour avis, Me DUCASSE
20AL01825

Additif à l'annonce parue le 13.06.2020 concernant la société **COTE PISCINE CONTIS** (839 866 530 RCS Dax), il convient d'ajouter que les fonctions de Directeur Général de M. Alexandre MAZIER ont pris fin le 31.05.2020.

20AL01827

Rectificatif à l'annonce 20AL01425 parue le 06 juin 2020 concernant la SARL **SUSHI SIDE CORNER** il y a lieu de lire : M. Hamidellah AHMADI demeurant 23 avenue du Grand Barrère 40000 Mont-de-Marsan.

20AL01837

Rectificatif à l'annonce du 7 mars 2020 concernant la société **BRITISH AMERICAN CAR'S** Il convient de lire pour l'Objet Social : Achat, vente, location, restauration véhicule ancien et de luxe, tous types de véhicules.

20AL01873

SCP DESTRUHAUT
GIROUD-DESTRUHAUT
32 rue René Vielle
40270 Grenade-sur-l'Adour
Tél : 05 58 45 91 06

Suivant acte reçu par Me Marc-Antoine DESTRUHAUT, Notaire associé à Grenade-sur-l'Adour, le 19/06/2020, contenant vente par Monsieur Roland **JURQUET**, à la Société dénommée **AUX SOURCES D'HOSSEGOR**, d'un fonds de commerce de chambre d'hôtes sis à Soorts-Hossegor (40150) 52 Chemin de Loustaou, ayant fait l'objet d'une parution au JAL LES ANNONCES LANDAISES du 04/07/2020, n°20AL01770

Il y a lieu de rectifier : les oppositions seront reçues en l'étude de Me HOURREGUE, 26 rue Jean Moulin, 40140 Soustons dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour unique insertion

Me Marc-Antoine DESTRUHAUT
20AL01900

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

En date du 27/05/2020, le Tribunal de Commerce d'Avignon a prononcé pour une durée de 7 ans la faillite personnelle de **Mme BROCHE** épouse DUBOST Jacqueline SCI «LE QUATRE» 404 rue Bel Horizon 40700 Hagetmau, 480 079 367 RCS Mont-de-Marsan.

20400525-12

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

En date du 01/07/2020, le Tribunal de Commerce de Montpellier a ouvert une procédure de Liquidation judiciaire L 640 à l'encontre de la société **LA MONTOISE D'ABATTAGE** rue de la Ferme de Fatigue 40000 Mont-de-Marsan, 411 016 249 RCS Mont-de-Marsan et a nommé en qualité de Liquidateur judiciaire : Me Vincent AUSSEL - ARCHE JACQUES COEUR 222 place Ernest Granier 34000 Montpellier. Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de la parution au BODACC.

20400529-12

En date du 01/07/2020, le Tribunal de Commerce de Montpellier a prononcé le jugement d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire - L631-1 à l'encontre de la société **BÉTAIL VIANDES MONTOIS BEVIMO** 109 rue de la Ferme de Fatigue 40000 Mont-de-Marsan 897 250 064 RCS Mont-de-Marsan. Administrateurs judiciaires SELARL FHB représentée par Me Jean-François BLANC 5 rue des Salins 34070 Montpellier, SELARL FHB représentée par Me Sylvain HUSTAIX 3 rue Thomas Edison Cité Multimédia 64000 Pau, avec mission d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion. Mandataires Judiciaires Me Vincent AUSSEL ARCHE JACQUES COEUR 222 place Ernest Granier 34000 Montpellier, Me Christine DAUVERCHAIN 2 rue St Corne 34000 Montpellier, Jugement du Tribunal de Commerce Montpellier en date du 01/07/2020. Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de la parution au BODACC.

20400530-12

BORDEAUX
COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES

VENDREDI 17 JUILLET 2020

3 FONDS DE COMMERCE DE BOULANGERIE-PATISSERIE

A 11H : 14 rue du Pont 40200 MIMIZAN

MISE À PRIX : 20 000 €

A 14 H 30 : 7 avenue de Bayonne 40200 MIMIZAN

MISE À PRIX : 7 000 €

A 16H : 45 rue Jacques Berqué 40210 LABOUHEYRE

MISE À PRIX : 15 000 €

s'appliquant aux éléments incorporels :
le nom commercial, la chalandise, le droit au bail, - et aux éléments corporels aménagement , et mobilier
(avec faculté de vente des éléments isolés su fonds)

EXPOSITION PUBLIQUE :
30 mn avant la vente de 11h. 15 mn pour les ventes de 14h30 et 16h.
Visite possible sur rendez-vous.

RENSEIGNEMENTS A L'ETUDE :
Consultation du cahier des charges et conditions de vente à l'Etude.

CONDITIONS :
Paiement comptant, lettre accréditive de banque exigée.
Frais légaux en sus : 14,40 %. Frais préalables et frais post-vente à la charge de l'acquéreur.

Vente dirigée par M. David SALET
Commissaire-priseur judiciaire et Commissaire-priseur habilité

Me A. BRISCADIEU
12-14, rue Peyronnet - 33800 Bordeaux
T : 05 56 31 32 33 - F : 05 56 31 32 00
M: JUDICIAIRE@BRISCADIEU-BORDEAUX.COM

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

En date du 26/06/2020, le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé la liquidation judiciaire au cours de la procédure, avec maintien administrateur requête de l'administrateur à l'encontre de la société **SECAM 2** 10 rue de Penthièvre 75008 Paris 818 215 097 RCS Paris. Maintient la mission de l'administrateur : SELARL ASCAGNE AJ en la personne de Me Julie LAVOIR 25 bis rue Jasmin 75016 Paris, jusqu'à la réalisation des actes de cession conformément à l'article L631-22 du Code de commerce. Nomme Mandataire Judiciaire SELARL FIDES en la personne de Me Bernard CORRE 5 rue de Palestro 75002 en qualité de liquidateur.

20400526-12

En date du 26/06/2020, le Tribunal de Commerce de Paris arrête le plan de cession totale dans le cadre du redressement judiciaire en faveur de **SAS GMRE**, autorise la substitution du cessionnaire au profit d'une société à constituer dans l'affaire **SECAM 2** 10 rue de Penthièvre 75008 Paris, 818 215 097 RCS Paris. Désigne M. Georges MOLIN, comme tenu d'exécuter le plan, lui donne acte des engagements qu'il a pris à cet égard. Maintient juge commissaire : Mme Pascale CHOLMÉ. Maintient Administrateur : SELARL ASCAGNE AJ en la personne de Me Julie LAVOIR 25 bis rue Jasmin 75016 Paris, lui attribue la mission prévue à l'article L 631-22 du Code de commerce et ce pendant 3 mois. Maintient Mandataire judiciaire : SELARL FIDES en la personne de Me Bernard CORRE 5 rue de Palestro 75002 Paris avec la mission prévue à l'article R.631-42 du Code de commerce.

20400527-12

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

MARCEL TRAVEL POSTERS

ILLUSTRATEUR AU GRAND CŒUR

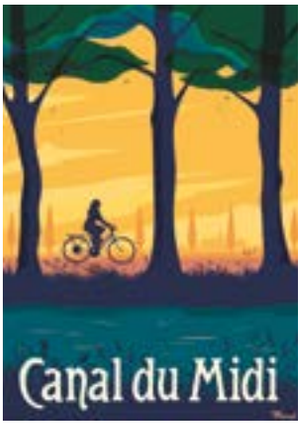

À LA TÊTE DE MARCEL TRAVEL POSTERS, JULIEN VÉRIL A REMIS LES AFFICHES DE VOYAGE AU GOÛT DU JOUR GRÂCE À SES ILLUSTRATIONS UN BRIN VINTAGE. AVEC SA FEMME JESSY, IL CRÉE, DEPUIS HOSSEGOR, DES VISUELS METTANT EN SCÈNE LES TRÉSORS TOURISTIQUES FRANÇAIS. DERNIÈRE CRÉATION EN DATE : TROIS AFFICHES SUR LE CANAL DU MIDI, DESTINÉES À SOUTENIR LA REPLANTATION DE CET ESPACE.

Par Cécile AGUSTI

Voyager. Voilà une activité qui passionne Julien Véril. Gamin, il collectionne les affiches Air France et, plus tard, décroche un BTS tourisme. S'il devient finalement graphiste, ses premières amours ne le quittent jamais. En 2012, quand le fabricant de skates pour lequel il travaille, lui demande de décorer une planche, il décide de réaliser un montage à base d'affiches du Pays basque. « J'en avais déjà fait une avec des affiches d'Hawaï, mais je me suis rendu compte que localement, il n'y en avait pas tant que ça… Ça m'a donné envie d'en faire. »

En 2015, il se lance comme autoentrepreneur en croquant les sites incontournables de sa région. Marcel Travel Posters est né et se fait rapidement remarquer. Au départ, il propose une vingtaine de visuels mais au gré des sollicitations, son portfolio s'élargit à d'autres régions françaises. Devant l'engouement, la microentreprise devient une EURL en 2017, dans laquelle il embarque sa femme Jessy pour gérer l'aspect commercial et marketing.

240 VISUELS ET 300 POINTS DE VENTE

L'activité, démarrée dans le garage familial, occupe une boutique-atelier de la zone Pédebert à Soorts-Hossegor depuis juin 2019. Désormais, Marcel Travel Posters emploie sept salariés, propose environ 240 visuels et est distribué dans près de 300 points de vente en France ainsi que par la boutique en ligne qui expédie, dans le monde entier, les créations imprimées dans les Landes. Un succès qui n'est pas monté à la tête de Julien Véril. Quand fin 2019, Voies navigables de France lui propose de participer à une opération de mécénat, il accepte immédiatement. Il s'agit de soutenir la replantation du canal du Midi, dont les platanes sont décimés par un champignon microscopique. Il réalise trois affiches mettant en valeur cet espace inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, et à chaque vente, 2 euros sont reversés au projet. « Je suis originaire de Cahors, en Occitanie et j'ai fait mes études à Toulouse, où le canal du Midi tient une place centrale. Contribuer à cette cause me tenait à cœur. » Passionné de patrimoine français, il n'est pas près de poser ses crayons. Prochaines destinations : le Lot et les DOM-TOM…